

Saputo

LE 8 JUIN 2023

NOTICE
ANNUELLE

EF2023

Table des matières

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	2
Rubrique 1 – La Société	4
1.1 Constitution	4
1.2 Structure organisationnelle	5
Rubrique 2 – Évolution des activités	6
2.1 Survol	6
2.2 Historique (y compris les acquisitions)	6
Rubrique 3 – Survol de l'industrie	9
3.1 Survol de la réglementation sur la production laitière et le commerce	9
3.2 Approvisionnement en lait	10
3.3 Lois et règlements régissant la production et la distribution des aliments et boissons	10
3.4 Commerce international	11
Rubrique 4 – Nos activités	13
4.1 Survol	13
4.2 Segments de marché	15
Rubrique 5 – Nos secteurs	16
5.1 Survol	16
5.2 Secteur Canada	16
5.3 Secteur USA	18
5.4 Secteur International	20
5.5 Secteur Europe	21
Rubrique 6 – Dépenses d'investissement	23
Rubrique 7 – Approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)	24
7.1 Gouvernance	24
7.2 Qualité et sécurité des aliments	26
7.3 Nos employés	27
7.4 Approvisionnement responsable	28
7.5 Environnement	29
7.6 Nutrition	31
7.7 Technologies de l'information et cybersécurité	32
Rubrique 8 – Propriété intellectuelle	33
Rubrique 9 – Risques et incertitudes	33
Rubrique 10 – Politique de dividendes	34
10.1 Politique de dividendes	34
10.2 Régime de réinvestissement des dividendes	34
Rubrique 11 – Structure du capital et marché pour la négociation des titres	35
11.1 Capital social	35
11.2 Billets à moyen terme	36
11.3 Notes	36
Rubrique 12 – Administrateurs et dirigeants	38
12.1 Administrateurs	38
12.2 Hauts dirigeants	39
Rubrique 13 – Poursuites	40
Rubrique 14 – Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations	40
Rubrique 15 – Experts	40
Rubrique 16 – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	40
Rubrique 17 – Contrats importants	40
Rubrique 18 – Informations sur le comité d'audit	41
18.1 Mandat du comité d'audit	41
18.2 Composition, formation et expérience pertinentes	41
18.3 Politiques et procédures relatives aux services rendus par les auditeurs externes	41
18.4 Honoraires versés aux auditeurs externes (par catégorie)	42
Rubrique 19 – Renseignements complémentaires	43
Annexe A	44

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente notice annuelle contient des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur nos objectifs, nos perspectives, nos projets commerciaux, nos stratégies, nos convictions, nos attentes, nos cibles, nos engagements, nos buts, nos ambitions et nos plans stratégiques, y compris notre capacité à atteindre ces cibles, engagements et buts et à réaliser ces ambitions et plans stratégiques, et comprennent des énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « viser », « s'engager », « assumer », « prédire », « chercher à », « potentiel », « but », « cibler » ou « engagement », dans leur forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur ou à l'emploi d'autres termes semblables. À l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à des risques et des incertitudes inhérents. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux indiqués ou prévus dans ces énoncés prospectifs, ou sous-entendus par ceux-ci. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront et nous prévenons le lecteur que ces énoncés prospectifs ne constituent en aucune façon des énoncés de faits historiques ni des garanties quant au rendement futur. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques et incertitudes qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans nos documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion daté du 8 juin 2023 qui peut être consulté sur SEDAR, sous le profil de Saputo, au www.sedar.com.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment : la responsabilité du fait des produits; la disponibilité et les variations de prix du lait et des autres intrants; notre capacité à transférer les augmentations du coût des intrants, le cas échéant, à nos clients dans des conditions de marché concurrentielles; la chaîne d'approvisionnement sous tension et la concentration des fournisseurs; la fluctuation des prix des produits laitiers dans les pays où nous exerçons nos activités, ainsi que sur les marchés internationaux; notre capacité à trouver, à attirer et à retenir des personnes qualifiées; l'environnement hautement concurrentiel dans notre secteur d'activité; le regroupement de la clientèle; les cybermenaces et autres risques informatiques liés à l'interruption des activités, à la confidentialité, à l'intégrité des données et aux fraudes par compromission de courriels d'affaires; l'interruption imprévue des activités; les incertitudes politiques et économiques qui perdurent, résultant de l'évolution réelle ou perçue de la conjoncture économique ou de ralentissements économiques ou de récessions; le conflit militaire en cours en Ukraine; les menaces touchant la santé publique, comme la récente pandémie mondiale de COVID-19; l'évolution des tendances de consommation; l'évolution de la législation et de la réglementation en matière d'environnement; les conséquences éventuelles des changements climatiques; l'attention accrue portée aux questions liées au développement durable; l'incapacité de mettre en œuvre notre plan stratégique mondial comme prévu ou d'intégrer adéquatement des entreprises acquises en temps utile et de manière efficace; l'incapacité d'effectuer les dépenses d'investissement comme prévu; les variations des taux d'intérêt et l'accès aux marchés des capitaux et du crédit. Il pourrait y avoir d'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas connaissance à l'heure actuelle, ou que nous jugeons négligeables, qui pourraient néanmoins nuire à nos activités, à notre situation financière, à notre situation de trésorerie, à nos résultats ou à notre réputation.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction en ce qui concerne, entre autres, les produits et les charges prévus; les environnements économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités; notre capacité à trouver, à attirer et à retenir des personnes qualifiées et issues de la diversité; notre capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs; notre rendement en matière d'environnement; les résultats de nos efforts en matière de développement durable; l'efficacité de nos initiatives en matière d'environnement et de durabilité; nos coûts d'exploitation; le prix de nos produits finis sur les différents marchés où nous exerçons nos activités; la mise en œuvre réussie de notre plan stratégique mondial; notre capacité à mettre en œuvre des projets de dépenses d'investissement comme prévu; notre dépendance à l'égard de tierces parties; notre capacité à réaliser des gains d'efficience et l'optimisation des coûts découlant des initiatives stratégiques; notre capacité à prédire, à identifier et à interpréter correctement les changements dans les préférences et la demande des consommateurs, à offrir de nouveaux produits pour répondre à ces changements et à réagir à l'innovation concurrentielle; notre capacité à tirer parti de la valeur de nos marques; notre capacité à stimuler la croissance des produits d'exploitation dans nos principales catégories de produits ou plateformes, ou à ajouter des produits dans des catégories à croissance plus rapide et plus rentables; la mise en œuvre fructueuse de notre stratégie de fusions et acquisitions; les niveaux de l'offre et de la demande sur le marché pour nos produits; nos coûts liés à l'entreposage, à la logistique et au transport; notre taux d'imposition effectif; le taux de change du dollar canadien par rapport aux monnaies des marchés du fromage et des ingrédients laitiers. Pour fixer nos objectifs en matière de performance financière, nous avons posé des hypothèses qui portent entre autres sur ce qui suit : l'absence de détérioration importante de la conjoncture macroéconomique; notre capacité d'atténuer la pression de l'inflation sur les coûts; la conjoncture du marché des marchandises aux États-Unis; la conjoncture du marché de la main-d'œuvre et les niveaux de dotation en personnel dans nos installations; l'incidence de l'élasticité des prix; notre aptitude à accroître la capacité de production et la productivité de nos installations; et la croissance de la demande visant nos produits. Notre capacité à atteindre nos objectifs, engagements et buts en matière d'environnement dépend, entre autres, de notre capacité à accéder à toutes les technologies nécessaires et à les mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs, engagements et buts; de l'évolution et de la performance des technologies, des innovations, ainsi que de l'utilisation et du déploiement futurs de la technologie et des résultats futurs attendus connexes; de l'accessibilité des instruments liés au carbone et aux énergies renouvelables, pour lesquels le marché est encore en développement et qui sont exposés à un risque d'invalidation ou de renversement; et de la réglementation environnementale. Notre capacité d'atteindre nos engagements en matière de chaîne d'approvisionnement pour 2025 dépend, notamment, de notre capacité à tirer le meilleur de nos relations avec les fournisseurs.

La direction estime que ces estimations, attentes et hypothèses sont raisonnables à la date des présentes, et sont intrinsèquement assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités commerciales, économiques, concurrentielles et autres concernant des événements futurs, et sont donc sujettes à changement par la suite. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir aux actionnaires de l'information au sujet de Saputo, notamment notre évaluation des futurs plans financiers, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Il ne faut pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs, qui valent uniquement à la date où ils sont faits.

Sauf indication contraire de la part de Saputo, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos estimations, nos attentes et nos hypothèses en date du 8 juin 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour notre compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement. Tous les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont donnés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

Rubrique 1 – La Société

1.1 Constitution

Saputo inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juillet 1992 et ses clauses de fusion ont été modifiées le 25 août 1997, entre autres pour changer les dispositions rattachées à son capital social autorisé. Les statuts de la Société ont été modifiés deux autres fois : le 3 août 2000, entre autres pour permettre aux administrateurs de nommer des administrateurs additionnels entre les assemblées des actionnaires, et le 1^{er} août 2017, pour supprimer les actions privilégiées du capital social de la Société. Notre siège et principal établissement est situé au 6869, boul. Métropolitain est, Montréal (Québec) H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte l'exige ou l'indique autrement, les termes « **nous** », « **nos** », « **notre** », « **Saputo** » et « **Société** » désignent Saputo inc., avec ses filiales et d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les « **filiales** »), ainsi que les sociétés dont elles sont respectivement ayants droit, ou toute combinaison de ces dernières.

Le 30 novembre 2001, le 21 décembre 2007 et le 29 septembre 2014, Saputo a versé un dividende en actions de 100 % sur ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »). Ces opérations ont eu le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (les « **fractionnements d'actions** ») et ont chaque fois fait doubler le nombre d'actions en circulation. Toutes les mentions dans les présentes du nombre d'actions ordinaires, du prix des actions ordinaires et des dividendes versés par action ordinaire tiennent compte des fractionnements d'actions.

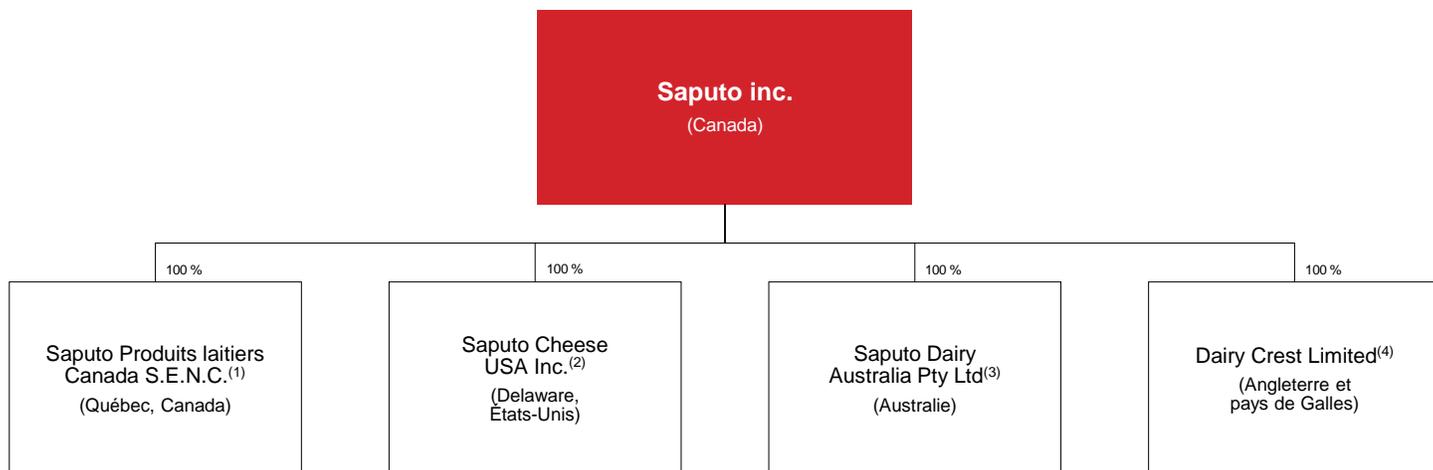
Dans la présente notice annuelle, le signe « \$ » ou « \$ CA » symbolise la monnaie canadienne et les signes « \$ US », « £ » et « \$ A » symbolisent respectivement la monnaie des États-Unis, la monnaie du Royaume-Uni et la monnaie de l'Australie. La mention d'un exercice financier désigne la période de 12 mois close le 31 mars de l'année en cause.

Les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 mai 2023, sauf indication contraire et à l'exception des renseignements financiers, qui sont donnés en date du 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 31 mars 2023.

La présente notice annuelle renvoie à des marques de commerce, noms commerciaux et logos qui sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle applicables et appartiennent à la Société. En outre, certains noms et logos de Saputo, ainsi que les noms et adresses de ses sites Web, lui appartiennent ou sont concédés sous licence, selon le cas. Pour faciliter la lecture, nos marques de commerce, noms commerciaux et logos mentionnés dans la présente notice annuelle ne portent pas nécessairement le symbole ®, TM ou ^{MC}, mais cette omission n'indique en rien que nous ne ferons pas respecter, avec toute la vigueur permise par la loi applicable, nos droits sur ces marques de commerce, noms commerciaux et logos.

1.2 Structure organisationnelle

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo. Pour simplifier, les filiales en propriété exclusive non importantes ont été omises.



(1) Produit, met en marché et distribue des produits laitiers, à savoir une gamme de fromages de tous les jours, de fromages de spécialité et de fromages fins, du lait nature, du lait à valeur ajoutée, de la crème, des produits de culture bactérienne, du beurre, des mélanges à crème glacée, des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation) ainsi que d'autres produits laitiers et non laitiers.

(2) Produit, met en marché et distribue un large éventail de produits laitiers, à savoir une gamme de fromages de tous les jours et de fromages de spécialité, des produits laitiers et non laitiers liquides aseptiques à longue durée de conservation, des produits de culture bactérienne ainsi que des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation).

(3) Produit, met en marché et distribue des produits laitiers, notamment des fromages de tous les jours et des fromages de spécialité, du beurre et de l'oléobeurre, du lait, de la crème, des boissons laitières, des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation) et des produits nutritionnels.

(4) Produit, met en marché et distribue des produits et des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation), à savoir des fromages de spécialité, du beurre et des tartinades laitières, des huiles, des tartinades et des fromages sans produits laitiers ainsi que de la poudre de lactosérum déminéralisé et des galacto-oligosaccharides (GOS).

Rubrique 2 – Évolution des activités

2.1 Survol

Nous sommes l'un des dix plus grands transformateurs de produits laitiers au monde. Nous produisons, mettons en marché et distribuons une vaste gamme de produits laitiers de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers. Nous sommes un important fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada, un important transformateur laitier en Australie et le plus grand transformateur laitier en Argentine. Aux États-Unis, nous sommes l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus importants fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne. Au Royaume-Uni, nous sommes le plus important fabricant de fromages de marque et de tartinades laitières. Outre de notre gamme de produits laitiers, nous produisons, mettons en marché et distribuons une gamme de substituts aux fromages et aux boissons laitières. Nos produits sont vendus dans plusieurs pays sous des marques phares ainsi que sous des marques privées.

Nos actions quotidiennes sont guidées par la promesse Saputo, c'est-à-dire notre engagement à incarner les valeurs sur lesquelles notre entreprise a été fondée. La promesse Saputo s'appuie sur sept piliers qui forment l'assise de notre approche sociale, environnementale et économique. Fondés sur nos valeurs et sur les préoccupations de nos parties prenantes, nos piliers nous permettent de concentrer nos efforts là où ils comptent le plus. Pour de plus amples renseignements sur la promesse Saputo, veuillez visiter notre site Web au www.saputo.com.

Au cours de l'exercice 2023, nos activités se sont divisées en quatre secteurs, le Secteur Canada, le Secteur USA, le Secteur International et le Secteur Europe, qui représentaient respectivement 26 %, 47 %, 21 % et 6 % de nos produits totaux.

Nous exploitons actuellement 66 usines de fabrication, transformons environ 11 milliards de litres de lait par année et, au 31 mars 2023, nous comptons environ 19 200 employés. Nos ventes à l'exportation sont libellées en dollars américains.

L'industrie laitière mondiale et l'industrie de la transformation des aliments sont hautement compétitives, et nous sommes en concurrence, au niveau national et international, avec des concurrents nationaux et multinationaux (voir les paragraphes 5.2.5, 5.3.5, 5.4.5 et 5.5.5 ci-après pour obtenir des renseignements sur la concurrence dans chacun des secteurs d'activité la Société). Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer notre position de transformateur de haute qualité et à faible coût en mettant toujours l'accent sur la productivité et l'efficacité.

2.2 Historique (y compris les acquisitions)

2.2.1 HISTORIQUE

M. Emanuele (Lino) Saputo a fondé la Société avec ses parents en 1954, produisant du fromage de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, nous avons acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et avons mis sur pied notre réseau de distribution national, nous hissant parmi les plus importants fabricants de mozzarella au Canada, et nous avons pénétré le marché des produits laitiers des États-Unis en acquérant deux usines de fabrication de fromage.

Le 15 octobre 1997, nous avons réalisé notre premier appel public à l'épargne visant 75 764 000 actions ordinaires au prix de 2,125 \$ l'action.

En 2003, M. Emanuele (Lino) Saputo a annoncé que son fils, M. Lino A. Saputo, lui succéderait en tant que président et chef de la direction de la Société. Depuis la nomination officielle de M. Lino A. Saputo à titre de président et chef de la direction de la Société en mars 2004, la Société a poursuivi son expansion en procédant à plusieurs acquisitions importantes, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Royaume-Uni, ce qui fait d'elle l'un des dix premiers transformateurs laitiers au monde. Par ailleurs, M. Lino A. Saputo est président du conseil depuis août 2017 et avait été nommé vice-président du conseil en 2011.

2.2.2 ACQUISITIONS ANTÉRIEURES RÉALISÉES PAR SAPUTO

Le tableau qui suit présente les acquisitions que nous avons réalisées depuis notre premier appel public à l'épargne. Ces acquisitions, qui s'inscrivaient dans notre volonté de croissance, ont contribué à faire de nous un important transformateur laitier international.

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation	Prix d'acquisition (approximatif) ⁽¹⁾
Du 15 octobre 1997 au 30 novembre 2018	30 entreprises diverses	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers (fromage, lait nature, lait en poudre, boissons laitières, produits à base de crème, beurre, yogourt, ingrédients et produits nutritionnels), de produits laitiers et non laitiers à longue durée de conservation, de jus et boissons et de petits gâteaux ⁽²⁾ .	Canada, États-Unis, Australie et Argentine	6,9 milliards \$
15 avril 2019	Dairy Crest Group plc	Fabrication, mise en marché et distribution de fromages, de beurre, de tartinades, d'ingrédients laitiers et d'huiles.	Royaume-Uni	1,7 milliard \$
28 octobre 2019	Activités de fromages de spécialité de Lion Dairy & Drinks Pty Ltd	Fabrication, mise en marché et distribution de divers fromages de spécialité.	Australie	250 millions \$
25 mai 2021	Bute Island Foods Limited	Fabrication, mise en marché et distribution de divers substituts aux fromages.	Royaume-Uni	148 millions \$
29 mai 2021	Installation de Reedsburg de Wisconsin Specialty Protein, LLC	Fabrication d'ingrédients à valeur ajoutée, comme du lactosérum de chèvre, du lactose biologique et d'autres produits laitiers en poudre.	États-Unis	37 millions \$
30 juillet 2021	Activités de Wensleydale Dairy Products Limited	Fabrication, mélange, mise en marché et distribution de divers fromages de spécialité et de fromages régionaux.	Royaume-Uni	38 millions \$
31 août 2021	Carolina Aseptic et Carolina Dairy entreprises auparavant exploitées par Ameriqua Group Holdings, LLC	Fabrication, développement, emballage et distribution de produits alimentaires et de boissons aseptiques à longue durée de conservation et de yogourts réfrigérés en sachets à bec.	États-Unis	148 millions \$

(1) Équivalent en dollars canadiens du prix d'acquisition, compte tenu du taux de change à la date de réalisation de l'acquisition.

(2) Nous avons vendu, à l'exercice 2015, notre Division Boulangerie, qui fabriquait, vendait et distribuait des petits gâteaux.

2.2.3 AUTRES FAITS RÉCENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le 3 juin 2021, nous avons dévoilé notre plan stratégique mondial visant à accélérer la croissance interne au cours des quatre prochains exercices (EF22-EF25). Conçu pour stimuler la croissance et l'efficacité dans l'ensemble de l'entreprise, ce plan vise à renforcer notre position comme l'un des plus importants transformateurs laitiers au monde et vient compléter notre croissance au moyen d'acquisitions et notre engagement à faire progresser la promesse de Saputo.

Au cours des trois derniers exercices, nous avons annoncé plusieurs investissements majeurs et des initiatives de consolidation visant à optimiser et à améliorer les activités d'exploitation. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- en août 2021, nous avons ouvert notre nouvelle usine de production de lait nature et de substituts aux boissons laitières à la fine pointe située à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique;
- le 8 février 2022, nous avons annoncé un investissement de 169 millions de dollars visant à moderniser et à agrandir certaines de nos usines de fabrication de fromage au Wisconsin et en Californie et des initiatives de consolidation dans le Secteur USA. Dans le Secteur International, nous avons annoncé la simplification des activités dans deux de nos usines de fabrication en Australie;
- le 9 juin 2022, nous avons annoncé nos plans au Royaume-Uni visant à confier les activités d'entrepôt et de distribution de notre installation de Nuneaton en sous-traitance à un partenaire de longue date ainsi que la fermeture de notre installation de Frome et la centralisation de l'emballage des fromages à Nuneaton au cours des deux années suivantes;

-
- le 3 août 2022, nous avons annoncé un investissement de 45 millions de dollars pour convertir notre usine de fabrication de mozzarella à Reedsburg, au Wisconsin, en une usine de fabrication de fromage de chèvre. Pour compléter les activités d'optimisation de notre réseau, nous avons annoncé la fermeture de notre usine existante de fabrication de fromage de chèvre à Belmont, au Wisconsin;
 - le 8 novembre 2022, nous avons annoncé la fermeture de notre usine de Maffra, au Victoria, et la rationalisation de nos activités des usines situées à Leongatha, au Victoria et à Mil-Lel, en Australie-Méridionale;
 - le 2 février 2023, nous avons annoncé la construction d'une nouvelle installation de coupe et d'emballage à la fine pointe à Franklin, au Wisconsin, l'expansion des activités de fabrication de fromages à effilocheur sur la côte Ouest des États-Unis, ainsi que la fermeture de nos installations de Big Stone, au Dakota du Sud, de Green Bay, au Wisconsin et de South Gate, en Californie;
 - le 2 avril 2023, nous avons annoncé la vente de nos installations de Laverton North, au Victoria, et d'Erskine Park, en Nouvelle-Galles du Sud.

Rubrique 3 – Survol de l'industrie

3.1 Survol de la réglementation sur la production laitière et le commerce

Les lois et les règlements qui s'appliquent à la production laitière, le prix du lait et le commerce international varient d'un pays à l'autre. Le tableau suivant donne un aperçu du régime réglementaire dans les pays où nous fabriquons des produits.

	Production laitière	Prix du lait	Commerce international
Canada	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système national et provincial de contingents de production de lait Les contingents sont fixés de manière à faire correspondre la production laitière nationale aux exigences nationales Les offices provinciaux de mise en marché du lait attribuent les contingents de production laitière aux producteurs de lait locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont fixés par les offices provinciaux de mise en marché du lait en fonction d'un prix plancher du beurre annoncé par le gouvernement fédéral et en fonction de facteurs tels que les études sur les coûts de production du lait, les commentaires des parties intéressées, les coûts de production des transformateurs et l'indice canadien des prix à la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des importations canadiennes de produits laitiers sont limitées aux quantités associées aux contingents tarifaires prévues par divers accords commerciaux, et des droits tarifaires élevés sont imposés aux produits laitiers importés qui dépassent ces quantités associées aux contingents tarifaires Les exportations de produits laitiers du Canada, à condition que ceux-ci soient fabriqués avec du lait acheté au prix du lait sur le marché intérieur canadien, sont illimitées, à l'exception des exportations de poudre de lait écrémé, de certains concentrés de protéines laitières et de lait maternisé, qui sont assujettis à une taxe à l'exportation quant aux quantités excédant celles prévues dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM »)
États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> Les transformateurs laitiers peuvent négocier des accords d'approvisionnement avec les producteurs et autres vendeurs Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sous la compétence fédérale sont fixés par le ministère de l'Agriculture des États-Unis (l'« USDA ») à partir de données provenant d'enquêtes sur les prix et les volumes de ventes de produits laitiers de base (fromage, beurre, poudre de lactosérum et poudre de lait écrémé) 	<ul style="list-style-type: none"> Comme le Canada, les États-Unis appliquent des droits tarifaires élevés sur les importations de produits laitiers qui dépassent les permis d'importation Aucune restriction à l'exportation de produits laitiers destinés aux marchés internationaux
Australie	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limite ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction importante à l'importation ou à l'exportation de produits laitiers Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des permis d'importation, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limite ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs Les prix du lait ont une forte corrélation avec les prix sur les marchés mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction à l'importation directe de produits laitiers fabriqués à l'étranger, mais des contingents d'importation de produits de toutes sortes sont en vigueur Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur, et une condition de paiement spéciale pourrait être imposée en fonction du contingent d'importation Les exportations de produits laitiers ne sont pas limitées, mais une taxe à l'exportation est imposée
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limitation ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs Les prix du lait ont une forte corrélation avec les prix sur les marchés mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction à l'importation de produits laitiers fabriqués à l'étranger Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur Aucune restriction à l'exportation de produits laitiers destinés aux marchés internationaux

3.2 Approvisionnement en lait

Au Canada, l'industrie laitière est régie selon un système national de gestion planifiée de l'offre de lait. Ce système a pour objectif de veiller à ce que l'offre globale de produits laitiers sur le marché canadien suffise à la demande des consommateurs. Cet objectif est atteint par une réglementation de la production nationale de lait utilisée dans la fabrication de produits laitiers au Canada.

La production laitière canadienne est répartie entre les transformateurs selon les règles de répartition provinciales des produits de lait nature (soit le lait utilisé pour fabriquer les produits de lait nature, comme le lait ou la crème de table destinés à la consommation sous forme liquide) et des produits de lait industriel (soit le lait utilisé pour fabriquer tous les autres produits laitiers, appelés produits laitiers industriels, comme le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt). Le lait nature est offert aux transformateurs « sur demande » de sorte qu'ils sont libres de commander autant de lait dont ils ont besoin pour répondre à la demande de produits de lait nature, sous réserve de l'offre du marché. Le volume de lait industriel destiné à être transformé en produits laitiers industriels est généralement limité dans sa croissance. Le prix du lait payé par les transformateurs au Canada est réglementé et dépend de la catégorie de produits laitiers fabriqués.

Aux États-Unis, le prix du lait est réglementé par des décrets fédéraux de mise en marché du lait et/ou des programmes laitiers étatiques.

Dans la plupart des cas, le prix du lait vendu aux transformateurs aux États-Unis dépendra de l'utilisation et sera fixé selon les catégories. À l'échelon fédéral, les prix planchers du lait sont fixés mensuellement par décrets selon le marché des produits laitiers de base et certaines formules. Ces formules font entrer en ligne de compte le prix de gros du fromage cheddar, du beurre, de la poudre de lactosérum et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont tirés de sondages menés par l'USDA.

Les usines américaines de transformation du lait ne sont assujetties à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elles peuvent recevoir et elles sont libres de négocier leur approvisionnement en lait avec qui elles veulent. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou s'approvisionnent directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient le prix correspondant à la catégorie de lait pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

En Australie, en Argentine et au Royaume-Uni, le prix du lait est négocié entre les transformateurs et les producteurs. Aucune limite ni restriction ne s'applique au volume de lait produit. Le prix du lait vendu aux transformateurs en Australie, en Argentine et au Royaume-Uni n'est pas non plus établi selon la catégorie d'utilisation. De même, les transformateurs ne sont pas limités quant au volume de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. Le prix du lait en Argentine et au Royaume-Uni est fortement lié au prix mondial des produits laitiers. Le prix du lait en Australie était par le passé fortement lié au prix mondial des produits laitiers, mais plus récemment il a été influencé par des rendements nationaux plus élevés et une plus forte concurrence et s'est écarté des valeurs prévalant sur le marché mondial.

3.3 Lois et règlements régissant la production et la distribution des aliments et boissons

Nos activités sont assujetties aux lois et règlements émanant de diverses autorités législatives et réglementaires, d'ordre fédéral, provincial (ou étatique) et municipal. Ces lois et règlements portent sur toute la chaîne de production et de distribution des aliments et boissons, depuis la réception des matières premières et des ingrédients dans nos usines jusqu'à la production des produits finis, et couvrent des questions comme la sécurité du produit, la qualité, le traitement, le contenu, la composition, l'étiquetage, l'emballage et l'entreposage. La réglementation régit aussi la logistique et la distribution des produits que nous fabriquons et ceux que fabriquent des tiers et que nous traitons. Nous respectons toutes les exigences réglementaires en matière de qualité des aliments et d'étiquetage nutritionnel. Nos installations dans le monde entier sont auditées, tant à l'interne que par des tiers, plusieurs fois par année pour assurer la conformité aux lois et règlements locaux, ainsi qu'aux normes industrielles internationales. Nous examinons régulièrement nos procédures pour nous assurer qu'elles respectent ou dépassent les dernières exigences légales et les meilleures pratiques de l'industrie.

3.4 Commerce international

3.4.1 IMPORTATIONS

En vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« OMC »), ainsi que d'autres accords commerciaux internationaux, le Canada et les États-Unis établissent des restrictions annuelles aux importations de produits laitiers. Les importations bénéficiant du régime d'accès font l'objet de droits tarifaires faibles ou nuls, tandis que les importations supérieures aux limites de l'engagement d'accès sont assujetties à des droits tarifaires prohibitifs. Au Canada, Affaires mondiales Canada (« AMC ») administre un système de contingents tarifaires pour les importations de produits qui sont soumis à la gestion de l'offre et qui font l'objet de droits tarifaires faibles ou nuls.

L'Australie, l'Argentine et le Royaume-Uni n'imposent aucune restriction semblable aux importations de produits laitiers transformés à l'étranger, mais les produits laitiers peuvent être soumis à des droits d'importation, à des contrôles de contingents d'importation ou à des droits tarifaires dans ces pays selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques qui peuvent être en place.

3.4.2 ACCORD ÉCONOMIQUE COMMERCIAL GLOBAL

En octobre 2016, le gouvernement canadien a signé le texte final de l'Accord économique et commercial global (l'« AECG ») avec l'Union européenne (l'« UE »), qui est par la suite entré en vigueur le 21 septembre 2017. Compte tenu de l'accès combiné aux marchés prévu par l'OMC et l'AECG, un peu moins de 32 000 tonnes de fromages de l'UE peuvent être importées au Canada selon le système de contingents tarifaires depuis 2022.

Le Royaume-Uni a officiellement quitté le marché unique et l'Union douanière de l'UE le 31 janvier 2020. Le 24 décembre 2020, il a accepté l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cet accord ainsi que les accords de continuité commerciale conclus avec d'autres pays garantissent que le Royaume-Uni peut continuer à commercer avec ses partenaires internationaux existants, en grande partie sans droits tarifaires et sans contingent. L'accord de libre-échange signé entre le Royaume-Uni et l'Australie ainsi que celui entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande sont entrés en vigueur le 31 mai 2023. Ces deux accords suppriment la plupart des droits tarifaires entre le Royaume-Uni et l'Australie et entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. La date de ratification n'a pas encore été annoncée.

3.4.3 ACCORD DE CONTINUITÉ COMMERCIALE CANADA-ROYAUME-UNI

Le 9 décembre 2020, le Canada et le Royaume-Uni ont signé l'Accord de continuité commerciale (l'« ACC ») Canada-Royaume-Uni qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021. En raison de ce protocole d'entente, le fromage en provenance du Royaume-Uni continue d'être admissible à l'importation au Canada en vertu des contingents tarifaires du fromage de l'OMC du Canada réservés aux membres de l'OMC de l'UE jusqu'au 31 décembre 2023. Après cette date, les fromages en provenance du Royaume-Uni seront admissibles à l'importation au Canada en vertu des contingents tarifaires du fromage de l'OMC réservés aux membres de l'OMC non membres de l'UE. En mars 2022, le Royaume-Uni et le Canada ont lancé la négociation d'un nouvel accord de libre-échange.

3.4.4 ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

Le 8 mars 2018, le Canada, l'Australie et neuf autres pays ont signé l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (le « PTPGP »). Le PTPGP est maintenant en vigueur au Canada, en Australie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, au Vietnam, au Pérou, en Malaisie et au Chili. Le Brunéi a ratifié l'accord le 13 mai 2023. Le PTPGP entrera en vigueur au Brunéi 60 jours après sa ratification. Le 31 mars 2023, le Royaume-Uni a conclu les négociations en vue d'adhérer au PTPGP. Une signature officielle est attendue une fois que les étapes juridiques et administratives auront été finalisées. Le PTPGP donne accès au marché canadien à une vaste gamme de produits laitiers provenant des autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP aux termes des contingents tarifaires, dont une part considérable continue d'être accordée aux transformateurs laitiers. En Australie, les produits fromagers importés d'autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP ne sont pas soumis au contrôle des contingents d'importation.

Le PTPGP prévoit des possibilités d'exportation pour les produits laitiers provenant de l'Australie et du Canada vers d'autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP.

En juin 2022, des consultations en vertu du chapitre 28 (règlement des différends) du PTPGP au sujet de l'administration par le Canada de ses contingents tarifaires des produits laitiers ont été tenues à la demande de la Nouvelle-Zélande. Dans sa demande, la Nouvelle-Zélande prétendait que les mesures d'attribution des contingents tarifaires des produits laitiers du Canada semblaient incompatibles avec plusieurs dispositions du PTPGP. Les consultations n'ont pas permis de régler la question. La Nouvelle-Zélande a donc demandé l'établissement d'un groupe spécial chargé d'entendre et de trancher le différend.

3.4.5 ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

L'ACEUM est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. L'ACEUM a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain et fournit à une vaste gamme de produits laitiers un accès supplémentaire au marché canadien par application des contingents tarifaires et oblige le gouvernement du Canada à respecter certaines dispositions en matière de prix et d'exportation pour les produits laitiers.

Le 25 mai 2021, les États-Unis ont demandé la création d'un groupe spécial de règlement des différends en vertu de l'ACEUM afin de déterminer si les politiques du Canada en matière d'attribution de contingents tarifaires sont conformes à ses obligations aux termes de l'accord. Comme le groupe spécial de règlement des différends a conclu que la pratique du Canada consistant à conserver des réserves de contingents tarifaires au profit exclusif des transformateurs est incompatible avec l'engagement pris par le Canada en vertu de l'ACEUM, le gouvernement du Canada a publié de nouvelles politiques d'attribution et d'administration visant les contingents tarifaires prévus en vertu de l'ACEUM le 16 mai 2022 pour discuter de ces conclusions. Après des consultations ultérieures tenues à la demande des États-Unis, le 31 janvier 2023, les États-Unis ont demandé l'établissement d'un nouveau groupe spécial de règlement des différends contestant l'attribution révisée des contingents tarifaires des produits laitiers du Canada. Le 8 février 2023, le Mexique a annoncé son intention de participer au différend en cours en tant que tierce partie.

3.4.6 EXAMEN COMPLET DES LICENCES D'IMPORTATION DU CANADA (CONTINGENTS TARIFAIRES) POUR LES PRODUITS LAITIERS

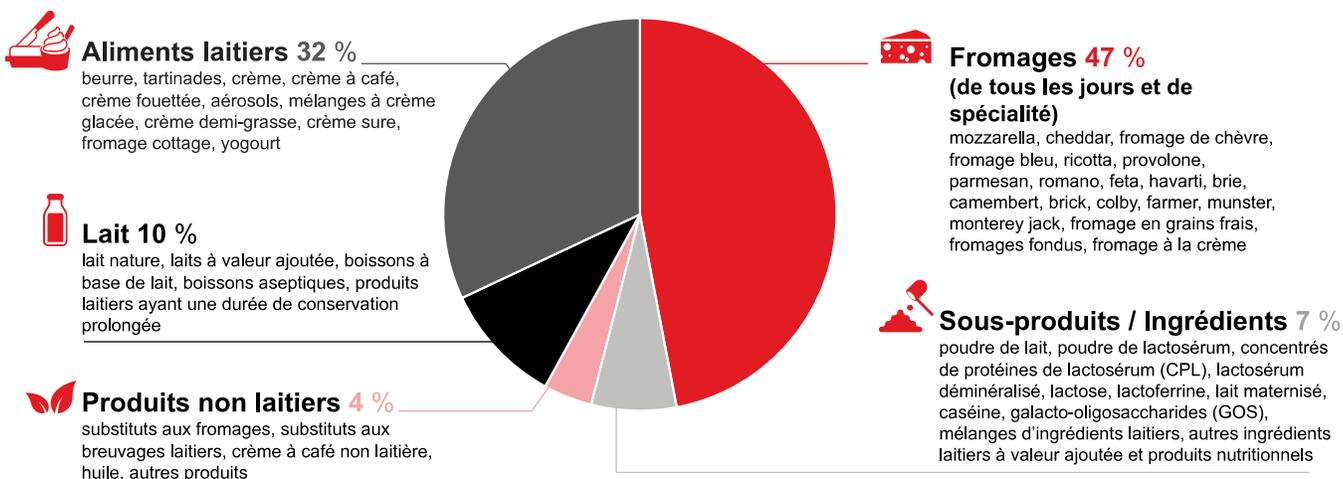
Le 10 mai 2019, AMC a entrepris un examen complet de l'attribution et de l'administration des contingents tarifaires pour les produits soumis à la gestion de l'offre, y compris les produits laitiers, la volaille et les œufs, en espérant que les politiques d'attribution et d'administration à long terme de ces licences soient publiées en septembre 2020. Toutefois, en mai 2020, cet examen a été temporairement suspendu par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie de COVID-19. L'examen a repris, mais les nouvelles politiques d'attribution et d'administration à long terme se rapportant à tous les contingents tarifaires des produits laitiers n'ont pas encore été annoncées.

Rubrique 4 – Nos activités

4.1 Survol

Notre gamme de produits

Nous fabriquons, commercialisons et distribuons une gamme diversifiée de produits de haute qualité



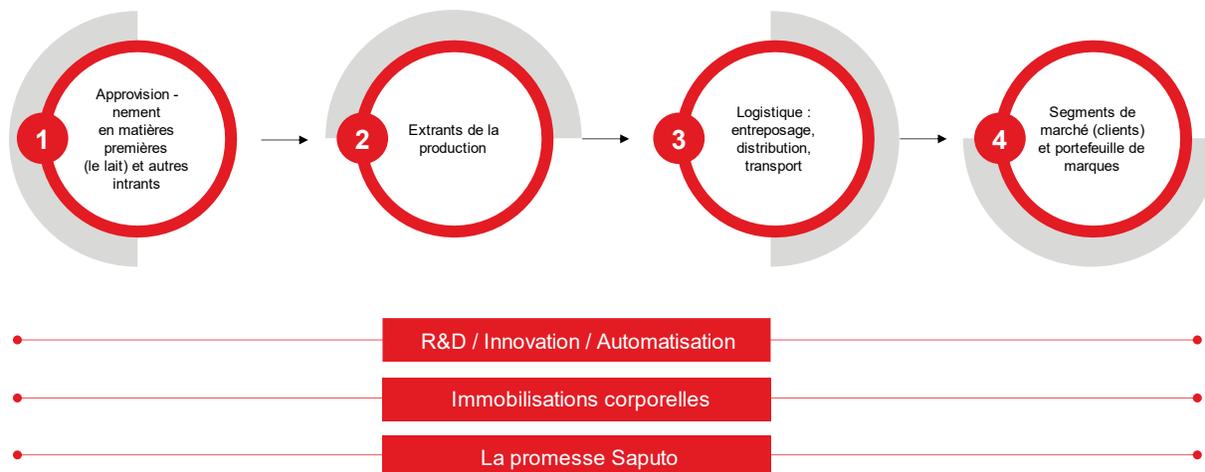
— Pourcentage des produits totaux générés par ces produits pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Notre portefeuille de marques



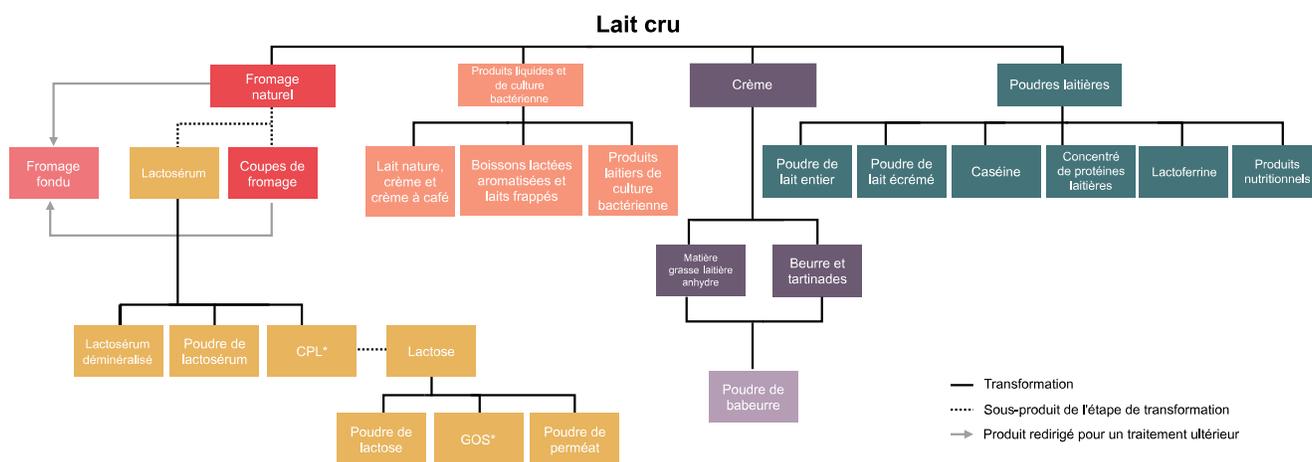
Marques de commerce utilisées sous licence: Bailey's, Heluva Good, International Delight, Scotsburn et Cracker Barrel.

Notre modèle d'affaires



Des intrants aux extraits : Pour que chaque goutte compte

Nous extrayons de la valeur à chaque étape du processus de production



* Concentré de protéines de lactosérum (CPL), Galacto-oligosaccharides (GOS)

4.2 Segments de marché

Le tableau suivant présente nos produits totaux par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

Produits totaux de la Société – Segments de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	8 638	48	7 461	50
Services alimentaires	5 831	33	4 579	30
Industriel	3 374	19	2 995	20
Total	17 843	100	15 035	100

Détail : Les ventes sont réalisées auprès de chaînes de supermarchés, de grandes surfaces, de dépanneurs, de détaillants indépendants, de clubs-entrepôts et de boutiques de fromages de spécialité sous des marques appartenant à Saputo et sous des marques de clients. Nos produits sont également vendus directement aux consommateurs par l'entremise de nos canaux de commerce électronique.

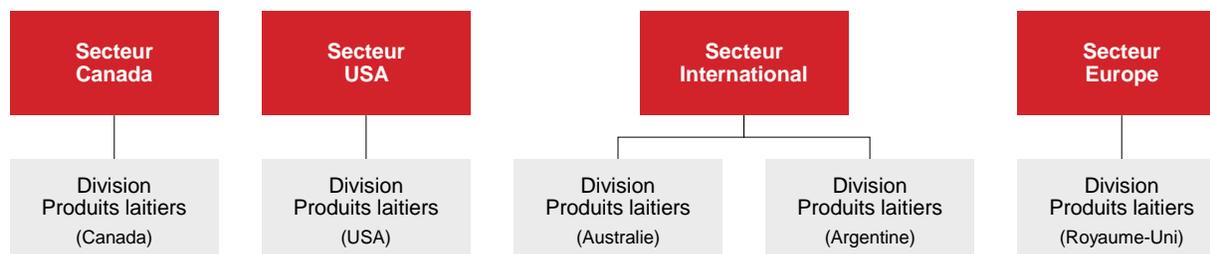
Services alimentaires : Les ventes sont réalisées auprès de distributeurs de gammes complètes de produits, de restaurants, d'hôtels et d'établissements sous des marques appartenant à Saputo et sous des marques de clients.

Industriel : Les ventes sont réalisées auprès de fabricants qui utilisent nos ingrédients laitiers, nos fromages et nos autres produits laitiers pour une transformation ultérieure. Nos produits sont utilisés dans la préparation de produits alimentaires, de produits nutritionnels pour toutes les tranches d'âge et pour diverses autres applications.

Rubrique 5 – Nos secteurs

5.1 Survol

Au cours de l'exercice 2023, nos activités étaient réparties dans quatre secteurs et cinq divisions.



Le tableau suivant démontre l'importance relative de nos secteurs au cours des deux derniers exercices :

Produits par secteur

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Secteur Canada	4 696	26	4 281	28
Secteur USA	8 339	47	6 409	43
Secteur International	3 785	21	3 453	23
Secteur Europe	1 023	6	892	6
Total	17 843	100	15 035	100

5.2 Secteur Canada

Le Secteur Canada se compose de la Division Produits laitiers (Canada). Au cours de l'exercice 2023, le Secteur Canada représentait 26 % de nos produits totaux.

5.2.1 PRODUITS

Nous produisons, commercialisons et distribuons pour le marché national divers fromages, notamment des fromages de tous les jours, comme la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité, comme la ricotta, le provolone, le parmesan, le fromage de chèvre, la feta et le havarti, des fromages à pâte molle et des fromages fondus. Nos produits fromagers sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Armstrong*, *Alexis de Portneuf*, *Bari*, *Cogruet*, *Du Village 1860*, *Kingsey*, *Shepherd Gourmet Dairy*, *Stella* et *Woolwich Goat Dairy*, ainsi que sous les marques de clients (marques privées). Par l'entremise de notre réseau de distribution de fromage, nous distribuons des fromages fins importés aux épicerie fines ainsi que certains produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers. En outre, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux un certain nombre d'ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la poudre de lactosérum, le lactose et les concentrés de protéines de lactosérum.

Nous produisons, commercialisons et distribuons aussi du lait nature, de la crème, du yogourt, de la crème sure, du fromage cottage et des mélanges à crème glacée au Canada. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien, sous la marque *Neilson* en Ontario, sous la marque *Nutrilait* au Québec et sous les marques *Baxter* et *Scotsburn** dans les Maritimes. Le lait à valeur ajoutée est commercialisé sous la marque *Trutaste* et les marques de commerce *Milk2Go/Lait's Go* et *Joyya*. En outre, dans le cadre de nos activités de fabrication de lait nature, nous produisons, commercialisons et distribuons certains autres produits laitiers et non laitiers. Les autres produits laitiers comprennent le beurre sous les marques *Dairyland*, *Neilson*, *Saputo*, *Baxter* et *Scotsburn**, la crème aromatisée sous la marque *Baileys** et des trempettes sous la marque *Heluva Good*.

5.2.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Au Canada, le lait représente la majorité des coûts que nous engageons pour la production de produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, nous ne pouvons nous approvisionner en lait qu'auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. Nous nous procurons nos autres matières premières auprès de divers fournisseurs.

Installations

Nous exploitons 18 usines de fabrication situées au Canada. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf une.

5.2.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes un principal fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada. Nous distribuons aussi des fromages fins importés à des épicerie fines et nous vendons divers produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers qui complètent les produits que nous fabriquons nous-mêmes et vendons. Notre nouvelle usine de pointe de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, dotée d'une capacité de production de lait nature et de substituts aux boissons laitières destinés au marché nord-américain, est maintenant en exploitation.

Secteur Canada – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	2 650	56	2 539	59
Services alimentaires	1 677	36	1 414	33
Industriel	369	8	328	8
Total	4 696	100	4 281	100

5.2.4 DISTRIBUTION

Au niveau national, les produits sont distribués par livraisons directes aux clients de même que par des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Nous avons développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour nos activités de produits laitiers, lequel est composé de 19 centres de distribution et entrepôts et d'environ 750 routes de distribution dans l'ensemble du Canada. Nous distribuons aussi nos produits directement aux consommateurs par l'entremise de nos plateformes de commerce électronique.

Nos stratégies de commerce électronique de détail (CED), notamment *Le Frigo Saputo*, lancé en 2020, offrent aux consommateurs des produits à durée de conservation limitée excédentaires, et *Nibbl.*, une plateforme novatrice de CED lancée en septembre 2021, livre des boîtes de fromages de spécialité directement aux consommateurs dans la plupart des régions de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse et nous travaillons activement à l'expansion de la distribution à l'ensemble du Canada.

* Marque de commerce utilisée sous licence.

5.2.5 CONCURRENCE

Nous livrons surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation de produits laitiers. Au Canada, nous figurons parmi les plus grands fabricants de fromage et transformateurs de lait nature et de crème.

5.2.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2023, le Secteur Canada comptait environ 6 000 employés, tous situés au Canada. Environ 30 % des employés du Secteur Canada sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2024 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2023 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.3 Secteur USA

Le Secteur USA est composé de la Division Produits laitiers (USA). Au cours de l'exercice 2023, les produits du Secteur USA ont représenté 47 % de nos produits totaux.

5.3.1 PRODUITS

Nous produisons, commercialisons et distribuons une vaste gamme de produits, notamment du fromage, des produits laitiers et des boissons lactières et non lactières aseptiques à longue durée de conservation, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers vendus sous nos marques de premier plan et sous des marques privées.

Nous sommes l'un des plus grands producteurs de mozzarella, de fromage à effiloche, de fromage bleu et de fromage de chèvre des États-Unis. Notre portefeuille de fromages comprend également une vaste gamme d'autres fromages de tous les jours et fromages de spécialité, comme le provolone, les collations, la ricotta, le parmesan, la feta, le cheddar et le romano, ainsi que des substituts aux fromages. Nous vendons nos fromages sous une variété de nos marques, comme *Black Creek*, *Frigo*, *Frigo Cheese Heads*, *Great Midwest*, *Montchevre*, *Organic Creamery*, *Salemville*, *Saputo*, *Saputo Gold*, *Stella*, *Treasure Cave* et *Vitalite*, de même que sous des marques de clients. En plus de la production et de la conversion nationales de fromages, nous détenons un important portefeuille de licences d'importation nous permettant de vendre et de distribuer un large éventail de fromages de spécialité fabriqués à l'étranger.

Nous sommes également l'un des plus grands fabricants de produits à longue durée de conservation et de produits laitiers de culture bactérienne aux États-Unis. Notre portefeuille de produits à longue durée de conservation et de produits laitiers de culture bactérienne comprend des mélanges à crème glacée, de la crème demi-grasse, de la crème à fouetter, des boissons à valeur ajoutée, de la crème à café et des substituts de crème à café, des boissons au café, de la crème à fouetter en aérosol, du lait d'amandes, du lait d'avoine, des produits alimentaires et des boissons aseptiques, de la crème sure et du fromage cottage. Nous produisons, commercialisons et distribuons ces produits aux États-Unis sous des marques de clients et sous nos marques, comme *DairyStar* et *Friendship Dairies*.

De plus, nous produisons, commercialisons et distribuons des ingrédients laitiers, notamment de la poudre de lactosérum, des concentrés de protéines de lactosérum, du lactose, du lactosérum de chèvre et des mélanges d'ingrédients laitiers sur les marchés nationaux et internationaux.

5.3.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Nous nous approvisionnons en lait et en crème majoritairement auprès de coopératives, notamment aux termes d'ententes d'approvisionnement à court et à long terme, ainsi que directement auprès des fermiers et autres transformateurs laitiers. Le lait et la crème représentent les principaux coûts que nous engageons pour la fabrication de nos produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, nous nous approvisionnons auprès de différents fournisseurs.

Installations

Nous exploitons 29 usines de fabrication situées partout aux États-Unis, notamment à Belmont, au Wisconsin, à Big Stone, en Dakota du Sud, à Green Bay, au Wisconsin et à South Gate, en Californie, dont la fermeture a été annoncée précédemment. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf deux. Nous disposons également d'une installation d'innovation culinaire commerciale de pointe aux États-Unis, le Saputo Product Performance Center, qui nous permet de reproduire des scénarios réels de cuisines offrant des services alimentaires afin de comprendre comment chaque produit sera le mieux adapté aux offres de produits et aux exigences de performance de nos clients.

5.3.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes l'un des trois plus grands fabricants de fromage et nous nous classons parmi les plus importants transformateurs de produits laitiers à longue durée de conservation et de produits de culture bactérienne aux États-Unis. Nous sommes actifs dans les marchés américains où nous vendons des produits sous nos propres marques et sous des marques de clients.

Secteur USA – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	3 735	45	2 811	44
Services alimentaires	3 728	45	2 859	45
Industriel	876	10	739	11
Total	8 339	100	6 409	100

5.3.4 DISTRIBUTION

Aux États-Unis, les produits vendus sont distribués par livraisons directes à certains clients nationaux et internationaux et par des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

5.3.5 CONCURRENCE

Nous livrons concurrence principalement à des transformateurs laitiers multinationaux, nationaux et locaux. Aux États-Unis, nous figurons parmi les trois plus grands fabricants de fromage et nous nous classons parmi les plus importants transformateurs de produits laitiers à longue durée de conservation et de produits de culture bactérienne.

5.3.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2023, notre Secteur USA comptait environ 7 800 employés, tous situés aux États-Unis. Environ 22 % des employés de ce secteur sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2024 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2023 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.4 Secteur International

Le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Australie) et la Division Produits laitiers (Argentine). Au cours de l'exercice 2023, les produits du Secteur International ont représenté 21 % de nos produits totaux.

5.4.1 PRODUITS

En Australie, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux une vaste gamme de produits laitiers, notamment divers fromages, du beurre et de l'oléobeurre, du lait, de la crème et des boissons lactées. Ces produits sont vendus sous différentes marques de commerce, comme *CHEER*, *Cracker Barrel**, *Devondale*, *Fred Walker*, *Great Ocean Road*, *King Island Dairy*, *Liddells*, *Mersey Valley*, *Mil LeI*, *Murray Goulburn Ingredients*, *Warrnambool*, *South Cape*, *Sungold* et *Tasmanian Heritage*. Nous produisons, commercialisons et distribuons également des ingrédients laitiers et des produits nutritionnels, notamment du lait en poudre, des concentrés de protéines de lactosérum, de la lactoferrine et du lait maternisé.

En Argentine, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux divers fromages, de même que du beurre et de la crème. Ces produits sont vendus sous des marques de commerce reconnues, comme *La Paulina*, *Molfino*, *Saputo*, *Stella* et *Ricrem*. Nous produisons, commercialisons et distribuons également des ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la caséine et la protéine de lactosérum.

5.4.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

En Australie et en Argentine, nous nous approvisionnons en lait auprès des producteurs et, pour les autres matières premières, auprès de différents fournisseurs.

Installations

Nous exploitons, par l'intermédiaire de notre Secteur International, 12 usines de fabrication. De ce nombre, 10 sont situées en Australie, notamment les usines de Laverton North, au Victoria, et d'Erskine Park, en Nouvelle-Galles du Sud, dont la vente a été annoncée précédemment, et deux en Argentine. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf deux.

5.4.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes un important transformateur laitier en Australie et le plus grand transformateur laitier en Argentine. La vente des produits fabriqués dans ces deux pays est bien répartie entre les marchés nationaux et internationaux.

Secteur International – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	1 525	40	1 416	41
Services alimentaires	394	11	285	8
Industriel	1 866	49	1 752	51
Total	3 785	100	3 453	100

* Marque de commerce utilisée sous licence.

5.4.4 DISTRIBUTION

En Australie et en Argentine, nous faisons distribuer nos produits sur les marchés nationaux par des distributeurs indépendants ou les livrons directement à certains clients. Sur le marché international, nous distribuons nos produits en les faisant livrer à un port d'entrée par des transporteurs indépendants et, dans certains cas, en ayant recours aux services de distributeurs indépendants du marché international.

5.4.5 CONCURRENCE

Nous livrons principalement concurrence à des transformateurs laitiers multinationaux et nationaux. Nous sommes un important transformateur laitier en Australie et le plus grand transformateur laitier en Argentine.

5.4.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2023, le Secteur International comptait environ 3 900 employés, dont environ 2 800 étaient situés en Australie et 1 100 en Argentine. Environ 56 % des employés australiens et 77 % des employés argentins sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2024 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2023 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.5 Secteur Europe

Le Secteur Europe est composé de la Division Produits laitiers (Royaume-Uni). À l'exercice 2023, le Secteur Europe représentait 6 % de nos produits totaux.

5.5.1 PRODUITS

Nous fabriquons, commercialisons et distribuons du fromage, du beurre, des tartinades et de l'huile de grandes marques britanniques, comme *Cathedral City*, *Clover*, *Country Life*, *Davidstow*, *Frylight* et *Wensleydale Creamery*. Nous fabriquons également des tartinades sans produits laitiers commercialisées sous la marque *Vitalite* et des substituts aux fromages commercialisés sous les marques *Cathedral City*, *Sheese* et *Vitalite*. Le commerce de détail de marques privées a augmenté dans toutes les gammes de produits à la suite de l'acquisition des activités de Wensleydale Dairy Products et de Bute Island Foods Limited au cours de l'exercice 2022. En outre, nous fabriquons de la poudre de lactosérum déminéralisé et des galacto-oligosaccharides (GOS) pour le marché du lait maternisé.

5.5.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Nous nous approvisionnons en lait directement auprès de fermiers et nous nous procurons les autres matières premières auprès de différents fournisseurs.

Installations

Par l'intermédiaire de notre Secteur Europe, nous exploitons sept usines de fabrication au Royaume-Uni, y compris notre usine de Frome dont la fermeture a été annoncée précédemment. Nous sommes propriétaires de toutes ces usines, sauf deux. Notre centre d'innovation, situé sur le terrain d'un campus universitaire agricole, nous permet également d'accroître notre accès à la recherche alimentaire et agricole.

5.5.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Les ventes de fromage, d'huile, de beurre, de tartinades et de substituts aux fromages se font principalement dans le segment du marché de détail. Les ingrédients de lactosérum déminéralisé et de GOS sont vendus à des clients industriels. Nous vendons la plupart de nos produits à des clients du Royaume-Uni.

Secteur Europe – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	728	71	695	78
Services alimentaires	32	3	21	2
Industriel	263	26	176	20
Total	1 023	100	892	100

5.5.4 DISTRIBUTION

Au Royaume-Uni, les ventes sont principalement réalisées par envois directs aux centres de distribution des clients depuis des centres de distribution exploités par des tiers. Des tiers assurent le transport et la logistique.

5.5.5 CONCURRENCE

Au Royaume-Uni, nous livrons surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation de produits laitiers. Nous sommes le plus important fabricant de fromages de marque et de tartinades laitières. Depuis l'acquisition de Bute Island Foods Limited en 2021, nous sommes un important fabricant de substituts aux fromages, en concurrence avec d'autres fabricants de substituts aux produits laitiers reconnus du Royaume-Uni et de toute l'Europe pour les ventes de produits sous des marques privées et sous nos propres marques.

5.5.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2023, le Secteur Europe comptait environ 1 500 employés. Environ 36 % des employés du Secteur Europe sont syndiqués.

Nous ne nous attendons actuellement pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2024 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2023 ont été renouvelées à des conditions satisfaisantes.

Rubrique 6 – Dépenses d'investissement

Notre plan stratégique mondial (EF22-EF25) comprend un plan quadriennal de dépenses d'investissement aux termes duquel nous prévoyons affecter aux dépenses d'investissement environ 2,3 milliards de dollars comme suit :

- affectation de 1,1 milliard de dollars pour les dépenses d'investissement de base, y compris les charges liées à l'entretien, les frais liés à la mise en œuvre de notre progiciel de gestion intégré (« PGI »), les investissements visant à appuyer l'exécution de la promesse Saputo et d'autres dépenses d'investissement de la Société;
- affectation de 1,2 milliard de dollars à des projets stratégiques.

La Société souhaite maintenir son objectif à long terme de faire annuellement des dépenses d'investissement à un niveau similaire à celui de sa dotation aux amortissements. Toutefois, nous nous attendons à ce que ces dépenses d'investissement dépassent notre dotation aux amortissements pour la période EF24-EF25 en raison des investissements stratégiques que nous continuons d'effectuer dans le cadre de notre plan stratégique mondial.

Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement que nous avons engagées au cours de l'exercice 2023 et que nous nous prévoyons engager au cours de l'exercice 2024 :

Dépenses d'investissement ⁽¹⁾	Exercice 2023 (en millions de dollars)	Exercice 2024E (en millions de dollars)
Dépenses d'investissement de base	251	270
Projets stratégiques	390	378
Total	641	648

(1) Compte non tenu des actifs au titre du droit d'utilisation.

Au cours de l'exercice 2023, nos dépenses d'investissement, compte non tenu des actifs au titre du droit d'utilisation, se sont élevées à 641 millions de dollars, soit 98 millions de dollars de moins que ce que nous avons prévu à l'origine, puisque certaines dépenses d'investissement prévues ont été reportées aux exercices 2024 et 2025 en raison d'obstacles en matière de main-d'œuvre et d'approvisionnement de matériel.

Notre capacité à réaliser les dépenses d'investissement prévues et leur issue (favorable ou défavorable) sont assujetties aux risques et incertitudes présentés dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023, à la rubrique « Risques et incertitudes ».

Notre système de PGI, est maintenant complètement implanté dans la Division Produits laitiers (Argentine), la Division Produits laitiers (USA) et la Division Produits laitiers (Australie). La Division Produits laitiers (Royaume-Uni) n'est pas visée par la mise en œuvre de notre système de PGI. Dans le cadre de l'évaluation continue de l'ensemble de nos activités, et afin de réaffecter des ressources au soutien des ambitions de croissance de notre plan stratégique mondial, au cours de l'exercice 2022, nous avons décidé d'interrompre temporairement le déploiement de la phase finale, qui devait commencer au Canada. Par conséquent, aucune autre dépense importante liée à l'implantation du système de PGI ne devrait être engagée avant la reprise de la phase finale du déploiement. Au 31 mars 2023, nous avons investi, au total, environ 382 millions de dollars dans notre système de PGI.

Rubrique 7 – Approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

7.1 Gouvernance

La promesse Saputo est notre approche sociale, environnementale et économique s'appuyant sur sept piliers : « Qualité et sécurité des aliments », « Nos employés », « Éthique des affaires », « Approvisionnement responsable », « Environnement », « Nutrition » et « Communauté ». Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise nos pratiques, nos directives et nos politiques liées à la promesse Saputo. Les documents relatifs à la promesse Saputo sont disponibles à l'adresse www.saputo.com.

Le texte qui suit résume les éléments au titre de la gouvernance de la promesse Saputo et ses piliers :

GOVERNANCE ESG : GESTION DES RISQUES ET OCCASIONS ESG



- Relève du conseil
- Relève du comité d'audit
- Relève du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines

- Le **comité de la responsabilité corporative (le « comité RC »)** supervise la stratégie globale de la promesse Saputo et surveille le progrès de la Société quant à chacun de ses sept piliers. Le comité RC est composé de notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord), de la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), du chef de la direction financière, de la chef de la direction des ressources humaines, du président et chef de l'exploitation de chaque division et de notre vice-présidente, Responsabilité corporative. Un compte rendu sur la promesse Saputo est présenté annuellement au conseil par notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord).
- Le **comité sur l'environnement**, dont font partie notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord), la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), le président et chef de l'exploitation de chaque division et le cadre dirigeant de chaque division responsable des affaires environnementales, supervise la mise en œuvre de la politique environnementale et l'atteinte de nos objectifs environnementaux. Un compte rendu sur notre rendement en matière d'environnement est présenté périodiquement au comité d'audit, et le président du comité sur l'environnement rencontre le comité d'audit chaque année.
- Le **comité sur l'assurance qualité (le « comité AQ »)** fournit des services de gouvernance générale pour veiller à ce que nos normes élevées en matière de qualité et de sécurité des aliments et notre politique sur la qualité et la sécurité des aliments soient constamment respectées dans toutes nos activités. Le comité AQ est composé de notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord), de la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe) et du président et chef de l'exploitation ainsi que des experts en assurance qualité de chacune de nos divisions. Un compte rendu sur le rendement de la Société en matière de qualité et de sécurité des aliments est présenté trimestriellement au comité d'audit par le comité AQ, et le président du comité AQ rencontre le comité d'audit chaque année.
- Le **comité de santé et de sécurité** est chargé d'harmoniser à l'échelle mondiale nos meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité. Il est dirigé par notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord) et est composé de notre présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), de notre chef de la direction des ressources humaines et du président et chef de l'exploitation ainsi que des responsables en matière de santé et sécurité de chacune de nos divisions. Un compte rendu sur les questions de santé et de sécurité est présenté trimestriellement au comité RERH par la chef de la direction des ressources humaines.
- Le **conseil mondial de Saputo sur la diversité, l'équité et l'inclusion (le « conseil DEI »)**, composé de notre chef de la direction des ressources humaines, de notre présidente et chef de l'exploitation (International et Europe) et d'employés de chacune de nos divisions, fait la promotion d'un environnement de travail diversifié et inclusif. La chef de la direction des ressources humaines est tenue périodiquement au courant du progrès du conseil DEI et présente annuellement au conseil un compte rendu sur les questions de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI »).
- Le **comité sur le bien-être des animaux** supervise nos efforts et nos initiatives pour s'assurer que les fournisseurs respectent les normes ou les codes de pratique reconnus en matière de bien-être des animaux, et surveille les meilleures pratiques en matière de bien-être des animaux. Dirigé par notre directrice, Bien-être des animaux, le comité sur le bien-être des animaux compte notamment nos membres de la haute direction internes des Affaires gouvernementales, de l'Approvisionnement en lait, des Communications et des Ventes. Le comité d'audit est avisé annuellement de tout manquement à la politique sur le bien-être des animaux de la Société.
- Le **comité de sécurité des technologies de l'information (le « comité de sécurité des TI »)**, présidé par notre vice-président principal, Technologie de l'information et chef de l'information, et composé de notre chef de la direction financière et secrétaire et des membres des équipes de haute direction de chacune de nos divisions, surveille les pratiques, les procédures et les contrôles utilisés pour identifier, évaluer et gérer nos principaux programmes et risques en matière de cybersécurité. Le comité de sécurité des TI supervise également les mesures que prend la Société pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos informations électroniques, de notre propriété intellectuelle et de nos données. Le vice-président principal, Technologie de l'information et chef de l'information présente chaque trimestre au comité d'audit un compte rendu sur les travaux du comité de sécurité des TI et sur toute question importante qui est soulevée.

Nous publions notre rapport de la promesse Saputo chaque année afin de fournir à nos actionnaires et autres parties prenantes une meilleure perspective de nos initiatives, de nos défis et de nos priorités se rapportant à la promesse Saputo. Notre rapport de la promesse Saputo 2022 a été publié le 4 août 2022 et peut être consulté, à titre informatif, sur le site Web de la Société à l'adresse www.saputo.com. Il est harmonisé avec la norme du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour les entreprises de transformation alimentaire et sur les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Étant donné l'intérêt accru que suscite la publication de l'information relative au climat et à la suite de notre analyse de scénarios climatiques, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le climat, qui est responsable de diriger les activités de mise en œuvre en ce qui concerne les risques et les occasions en matière de climat, qui est dirigé par notre vice-présidente, Responsabilité corporative et qui regroupe des représentants exerçant diverses fonctions au sein de la Société.

Les points saillants de notre rendement ESG de l'exercice 2023 sont présentés dans notre rapport annuel 2023, disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.saputo.com.

7.2 Qualité et sécurité des aliments

En ce qui concerne les programmes de qualité et de sécurité des aliments, nous gérons nos activités en appliquant des normes harmonisées à l'ensemble de nos opérations. Nos installations dans le monde entier sont auditées, tant à l'interne que par des tiers, plusieurs fois par année pour assurer la conformité aux lois et règlements locaux, ainsi qu'aux normes industrielles internationales. Au 31 mars 2023, la totalité de nos installations étaient certifiées conformes aux normes de la Global Food Safety Initiative (« GFSI »), qui exigent de passer un audit rigoureux des systèmes de qualité et de sécurité des aliments, reconnu et étalonné au niveau international, et toutes ces installations avaient obtenu la mention « bon » ou « excellent » à la suite de leur audit. Notre engagement s'étend à nos partenaires de confiance. Nous faisons part de nos attentes en matière de sécurité des aliments aux fournisseurs de l'ensemble de notre chaîne de valeur, leur demandant de respecter les mêmes normes élevées.

Notre politique sur la qualité et la sécurité des aliments ainsi que nos programmes et normes connexes sont supervisés par notre comité AQ et sont accessibles sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com. Un compte rendu sur notre performance en matière de qualité et de sécurité des aliments est présenté trimestriellement au comité d'audit par le comité AQ, et le président du comité AQ rencontre le comité d'audit chaque année.

Notre politique sur la qualité et la sécurité des aliments reflète et soutient notre objectif de fournir à nos clients et consommateurs des produits sécuritaires et de la meilleure qualité possible. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à maintenir des programmes et des normes de qualité et de sécurité des aliments de haut niveau tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, à contrôler, à réviser et à améliorer en permanence ces programmes et normes, et à créer une culture d'intégration qui fait en sorte que nos programmes et normes de qualité et de sécurité des aliments sont soutenus et réalisés grâce à l'engagement de tous les employés.

Nous partageons nos attentes en matière de qualité et de sécurité des aliments avec nos fournisseurs. Du point de vue de la sécurité alimentaire, nous veillons également à ce que des processus d'urgence et des mesures de précaution solides soient mis en place, tels que des systèmes de traçabilité des matières premières et des produits finis, afin de nous permettre de prendre des mesures proactives et immédiates, si nécessaire.

Nous croyons en l'importance de partager nos meilleures pratiques en matière de qualité et de sécurité des aliments avec les autres acteurs de l'industrie laitière afin de contribuer à maximiser le maintien de la qualité et de la sécurité des aliments pour le grand public. Nous atteignons cet objectif en collaborant activement avec les comités industriels, réglementaires et universitaires, tels que l'International Dairy Foods Association (IDFA), l'International Association for Food Protection (IAFP), le Innovation Center for US Dairy et Dairy Management Inc.

7.3 Nos employés

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Nous reconnaissons la valeur de la diversité, qui offre un échange approfondi de points de vue et améliore nos activités. Nous nous engageons à attirer des individus compétents, et dans nos efforts de recrutement et de dotation en personnel, à faire la promotion d'un environnement de travail qui valorise la diversité des formations, des aptitudes, des expériences et des points de vue. Notre politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion, accessible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com, vise à établir les principes directeurs selon lesquels nos décisions, actions et comportements soutiendront la réalisation d'un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons annoncé le lancement de notre nouvelle initiative, Faire progresser l'équilibre entre les genres chez Saputo, qui vise à atteindre la représentation des femmes de 30 % dans les postes de haute direction d'ici l'exercice 2025 aux échelons supérieurs (postes de vice-présidents et postes supérieurs). À la suite d'une analyse approfondie de toutes nos divisions, nous avons également cerné les possibilités d'accroître la représentation des femmes dans certaines fonctions et à certains niveaux de gestion. Cet exercice nous permettra de continuer à bâtir un réseau de talents plus solide et plus diversifié et de promouvoir l'égalité des genres. Alors que nos efforts se sont concentrés principalement sur l'égalité entre les genres, notre politique sur la DEI est robuste et plus inclusive, et nous prévoyons accroître nos efforts à l'égard d'autres aspects de la diversité.

Notre conseil DEI s'emploie à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail à l'échelle de l'organisation, à tous les échelons. Grâce aux initiatives du conseil DEI, nous visons à poursuivre la révision des politiques et procédures actuelles ainsi qu'à déployer des programmes d'apprentissage et de perfectionnement dans le but d'offrir des chances équitables à tous les employés et candidats potentiels.

La DEI est également un élément clé de notre processus de nomination des administrateurs. Aux termes de notre politique de diversité du conseil d'administration, qui est accessible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com, le comité de régie d'entreprise et des ressources humaines (le « **comité RERH** ») évalue un candidat éventuel en fonction d'un ensemble d'aptitudes, d'habiletés, de qualités personnelles, de formations et d'expériences professionnelles, notamment en tenant compte de facteurs de diversité comme la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le genre et l'orientation sexuelle, la diversité des compétences, des expériences, des points de vue et des croyances ainsi que la région géographique et d'autres caractéristiques des collectivités où nous sommes présents et exerçons nos activités. Les consultants dont le comité RERH retient les services pour repérer des candidats potentiels sont chargés de s'assurer que des candidats représentant la diversité sont inclus. Toutes les nominations au conseil viseront à refléter la nature diversifiée de l'environnement dans lequel Saputo exerce ses activités. En outre, le comité RERH examine chaque année la taille et la composition du conseil d'administration en vue de repérer les déséquilibres ou les écarts ainsi que les occasions de diversification accrues.

Talent et mieux-être

Chez Saputo, ce que nous avons de mieux vient de nos employés. Nous croyons que notre succès est directement lié au mieux-être et au succès de nos employés. Notre succès dépend également de notre capacité à trouver, attirer et fidéliser des gens qualifiés et à planifier de façon appropriée la relève de la direction et du personnel clé. Le conseil d'administration a délégué la surveillance de la gestion des risques liés au talent et au mieux-être au comité RERH.

Nous visons à offrir un milieu de travail axé sur le mieux-être général de l'employé et où chaque employé sent qu'il peut s'épanouir. Nous croyons qu'un tel environnement de travail nous aidera également à attirer et à fidéliser les meilleurs talents.

Nous visons à être un employeur de choix aux yeux des meilleurs talents, reconnu pour nos valeurs et notre engagement envers nos employés. Nos efforts ont été reconnus, Saputo figurant au palmarès 2023 des meilleurs employeurs du monde du magazine Forbes, qui sonde la satisfaction des travailleurs et leur volonté de recommander l'entreprise en tant qu'employeur et sur la liste *Forbes' 2022 World's Top Female-Friendly Companies* qui sonde la satisfaction des travailleurs en ce qui concerne les enjeux liés au genre, comme les possibilités d'avancement, l'équité salariale et les politiques soutenant les femmes en milieu de travail. La Société a également reçu l'or dans la catégorie meilleur employeur (*Best Employer Brand*) aux Transform Awards de 2022.

Nous investissons constamment dans nos employés, en assurant leur formation et leur perfectionnement de façon continue, afin qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour mettre en pratique des normes de qualité élevées dans toutes nos activités, qu'ils poursuivent leur perfectionnement professionnel, et qu'ils fassent carrière au sein de la Société. Au cours de l'exercice 2023, nous avons investi environ 515 000 heures dans le perfectionnement de nos employés permanents, soit l'équivalent de près de 25 heures pour chacun. En outre, l'accent que nous avons mis sur la promotion interne a permis à 1 434 employés d'être promus au cours de l'exercice 2023.

Santé et sécurité

La sécurité et la santé de nos employés constituent pour nous une priorité. Notre comité de santé et de sécurité est chargé d'harmoniser à l'échelle mondiale nos meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité. En nous appuyant sur notre politique mondiale de santé et de sécurité, qui est disponible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com, nous avons intensifié nos efforts au titre de notre approche mondiale en matière de santé et de sécurité pour instaurer une culture dans laquelle nos employés font partie intégrante de la solution. Nos divisions unissent leurs forces pour s'assurer que nous partageons un état d'esprit commun et que nous tirons parti des pratiques exemplaires à l'échelle mondiale pour renforcer les capacités en matière de sécurité dans l'ensemble de nos activités.

7.4 Approvisionnement responsable

Bien-être des animaux

Nous avons adopté une politique sur le bien-être des animaux, qui affirme notre tolérance zéro à l'égard de tout acte de cruauté envers les animaux. Notre politique sur le bien-être des animaux est disponible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com. Nous surveillons la conformité à notre politique sur le bien-être des animaux et attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux règlements, aux normes de soins des animaux ou aux codes de pratique appropriés, et qu'ils mettent en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation.

Notre comité sur le bien-être des animaux supervise nos efforts et nos initiatives pour s'assurer que les fournisseurs respectent les normes sur le bien-être des animaux et les codes de pratique reconnus. Pour élaborer et actualiser la politique sur le bien-être des animaux, le comité sur le bien-être des animaux consulte des organismes industriels et gouvernementaux, comme les autorités de protection animale, les autorités de réglementation, les sociétés de protection des animaux, les fournisseurs et les clients et travaille également avec des experts en bien-être animal des universités et des écoles vétérinaires.

Code de conduite des fournisseurs

Notre Code de conduite des fournisseurs, qui est disponible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com, fixe les normes de conduite commerciale attendues de nos fournisseurs. Au-delà des soins aux animaux, nous visons à promouvoir des pratiques commerciales responsables en travaillant avec nos fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement et en les engageant à mettre en place des normes permettant d'atteindre des objectifs communs. Nous estimons que nos relations avec les fournisseurs sont essentielles à notre capacité à fabriquer des produits de haute qualité. Nous visons à créer un environnement dans lequel nous pouvons établir et maintenir des relations solides, durables et à long terme avec nos fournisseurs.

Ingrédients durables

Nous sommes conscients de l'importance de la transition vers un monde zéro émission nette d'ici 2050 ainsi que de la nécessité de transformer la façon dont les aliments sont cultivés et produits dans le monde. Nous nous engageons à faire notre part dans la création d'un système alimentaire durable et équitable, en travaillant en partenariat avec nos agriculteurs, nos fournisseurs et nos partenaires de l'industrie pour :

- assurer la transition à un système alimentaire net zéro d'ici 2050 et mettre fin à la déforestation;
- protéger la biodiversité et préserver la santé des sols;
- protéger et préserver les écosystèmes aquatiques;
- améliorer la résilience et la viabilité économique des communautés agricoles et protéger les droits des travailleurs.

C'est pourquoi, au cours de l'exercice 2022, nous avons lancé nos engagements en matière de chaîne d'approvisionnement pour 2025, qui présentent nos engagements sur la manière dont nous entendons aborder les considérations en matière de durabilité au-delà du cadre de nos activités.

Dans le cadre de ces engagements, nous avons lancé, au cours de l'exercice 2023, notre politique d'agriculture durable mondiale, qui définit les normes de durabilité que nous voulons atteindre en partenariat avec nos producteurs et nos fournisseurs de lait afin de garantir une production responsable des ingrédients laitiers. Notre politique d'agriculture durable est accessible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com.

Notre engagement envers l'approvisionnement durable va au-delà des produits laitiers et vise également d'autres ingrédients. Nous sommes un membre mondial de la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO). Dans le cadre de notre adhésion, nous nous engageons à utiliser de l'huile de palme certifiée à 100 % par la RSPO. L'huile de palme certifiée par la RSPO doit satisfaire à des critères environnementaux et sociaux stricts élaborés par la RSPO, une initiative mondiale à but non lucratif dont l'objectif est de développer et de mettre en application des normes mondiales concernant l'huile de palme durable.

7.5 Environnement

Nous avons mis à jour notre politique environnementale au cours de l'exercice 2022 afin de refléter et de maintenir notre objectif et notre engagement à long terme à appliquer des pratiques commerciales responsables sur le plan environnemental. Notre politique environnementale est disponible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com. Notre but, énoncé dans notre politique environnementale, est de protéger l'environnement tout en poursuivant notre croissance en tant que transformateur laitier de classe mondiale. Pour nous, cela veut dire :

- respecter nos obligations sur le plan de la conformité;
- prévenir la pollution;
- réduire notre impact sur les changements climatiques et nous y adapter;
- utiliser les ressources naturelles de manière durable;
- protéger la biodiversité et les écosystèmes;
- tirer parti de nos capacités en tant qu'entreprise afin de créer des actions bénéfiques pour l'environnement.

Pour atteindre notre objectif, la politique environnementale prévoit notamment que nous nous engageons à intégrer de solides valeurs environnementales à la direction de notre entreprise, à affecter des ressources et développer les compétences de nos employés, à évaluer notre impact sur l'environnement, à développer et améliorer continuellement notre système de gestion environnementale et les processus d'affaires qui s'y rapportent, et à mesurer et surveiller notre rendement de façon systématique. Notre système de gestion environnementale consiste en des procédures, des documents et des systèmes environnementaux normalisés mis en œuvre dans toute notre entreprise pour aider à gérer la conformité et les engagements environnementaux.

Notre comité sur l'environnement supervise l'application de la politique environnementale. Le comité sur l'environnement se réunit trimestriellement pour discuter des progrès accomplis quant à nos objectifs environnementaux, de la situation environnementale de nos usines, des plans d'action nécessaires et du statut des projets en cours.

ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Durant l'exercice 2020, nous nous sommes engagés à accélérer notre rendement global relatif au climat, à l'eau et aux déchets. Nous avons annoncé des cibles précises et un engagement officiel à réaliser des progrès importants et durables d'ici 2025. À cette fin, nous avons mis en place un cadre de gouvernance visant à favoriser l'engagement et la responsabilisation à l'échelle de la Société, dont un de nos dirigeants est le champion exécutif. De plus, nous avons récemment renforcé notre gouvernance avec la mise en œuvre d'une rémunération liée aux facteurs ESG dans le cadre de notre régime incitatif à long terme à l'intention de la direction.

Nous réalisons nos objectifs en mettant en œuvre des initiatives ciblées axées sur l'électricité renouvelable, la conservation des ressources et l'emballage durable. Nous avons terminé la répartition de notre premier investissement de 50 millions de dollars en finançant plus de 65 projets à l'échelle mondiale et en réalisant plus de la moitié de ces projets pour soutenir nos efforts. Nous prévoyons d'investir 20 millions de dollars supplémentaires à l'exercice 2024 pour soutenir davantage la réalisation de ce plan d'action mondial visant à réaliser des économies en matière de climat, d'eau et de déchets.

CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

Nos activités mondiales sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement qui sont en constante évolution. En outre, nos usines sont généralement exploitées aux termes de permis d'évacuation des eaux usées délivrés en vertu de ces lois et règlements ou ont conclu des conventions relatives à l'évacuation des eaux usées avec les municipalités environnantes. Nous sommes tenus d'engager des dépenses et de surveiller continuellement nos activités afin de nous conformer à ces lois, règlements, permis et conventions. Nous sommes d'avis que nos activités respectent, à tous égards importants, les exigences de nos permis et conventions, ainsi que les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui est indiqué ci-après. Nous entendons nous conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière d'environnement, y compris les exigences d'obtention de permis et les conventions conclues avec les municipalités.

Des échantillonnages passés et récents ont permis de découvrir que certaines de nos usines ont commis des excès en matière d'eaux usées par rapport aux limites prévues dans les lois applicables, les permis d'évacuation des eaux usées ou les conventions conclues avec les municipalités, ainsi que des cas accidentels isolés d'évacuations non autorisées. Nous avons mis en œuvre dans ces usines diverses mesures pour réduire les eaux usées à la source et nous avons apporté ou apportons des améliorations à l'équipement de certaines usines afin d'assurer la conformité de celles-ci et de prévenir d'autres incidents.

Par nos acquisitions passées, nous avons hérité de certaines installations déjà contaminées. Nous avons mis en place les mesures correctives appropriées, en supervisant la mise en application par la personne en cause, ou procédons à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres mesures. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, nous continuons de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. Nous ne croyons pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations.

Nous nous tenons informés des nouvelles lois, avons mis en place des programmes de surveillance adéquats selon les besoins et respectons les exigences d'inscription ou d'information qui s'appliquent actuellement à nos activités. À cet égard, nous suivons l'évolution de la législation concernant la réduction des déchets plastiques proposée dans certains territoires où nous exerçons nos activités et nous nous conformons également aux exigences applicables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux systèmes de tarification de la pollution par le carbone.

Au cours de l'exercice 2023, en plus des sommes dépensées pour des actions volontaires en vue de la réalisation de nos engagements environnementaux, nous avons dépensé environ 32 millions de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, de répondre aux problèmes de contamination, et d'améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de nos usines, en plus d'avoir dépensé moins de 30 000 \$ en frais liés à des obligations relatives à des usines fermées. Pour l'exercice 2024, nous estimons que des dépenses semblables seront engagées, représentant environ 27 millions de dollars et 3,5 millions de dollars, respectivement. Nous sommes d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur nos bénéfices ou notre position concurrentielle au cours de l'exercice 2024.

7.6 Nutrition

Dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir un mode de vie sain et en réponse aux préoccupations croissantes des consommateurs, nous avons élaboré notre plan de nutrition et de saines habitudes de vie qui décrit nos principes directeurs en matière de nutrition. En voici des exemples :

- plaider pour que les produits laitiers fassent partie intégrante d'un régime alimentaire équilibré;
- fournir des renseignements clairs et transparents sur les produits et faire des affirmations fondées sur la science en matière de santé;
- investir dans la recherche et le développement pour optimiser la valeur nutritionnelle de nos produits sans compromettre la sécurité ou le goût;
- utiliser des critères faisant autorité et fondés sur des données probantes pour orienter le développement de produits, l'innovation, la reformulation et la taille des portions;
- promouvoir les produits et en faire la publicité de manière responsable, en particulier auprès des enfants et des jeunes.

À cette fin, nous avons développé le tout premier modèle de profilage nutritionnel (le « **MPN** ») Saputo. Le MPN est un outil scientifique qui nous aide à comprendre la valeur nutritionnelle globale de nos produits et à orienter nos activités de développement de produits. Notre MPN s'appuie sur les modèles mondiaux de profilage nutritionnel des gouvernements, des autorités de santé publique et des organismes industriels, ainsi que sur des consultations avec d'éminents scientifiques spécialisés dans le profilage nutritionnel, et il s'applique à tous nos produits de marque, dans toutes les divisions.

Nous cherchons également activement d'autres occasions d'affaires dans le secteur des produits laitiers afin d'étoffer notre portefeuille de produits actuel. À cette fin, nous tirons parti de nos capacités de recherche et développement et continuons de travailler à la croissance de notre gamme de substituts aux fromages.

De plus, nous avons entrepris un examen global et une consultation sur nos activités de marketing, y compris les types de produits qui peuvent être commercialisés auprès de consommateurs particuliers. Cet examen a mené au développement de nos directives de marketing responsable, qui sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com, afin de garantir que nous ne commercialisons que des produits ayant la plus grande valeur nutritionnelle pour les enfants de moins de 15 ans et d'aider les familles à prendre des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge.

7.7 Technologies de l'information et cybersécurité

Saputo a mis en place des politiques, des pratiques, des procédures et des contrôles, y compris la maintenance des systèmes et des technologies de protection, la surveillance et la mise à l'essai, des plans d'action en cas d'incident ou de sinistre et des plans de continuité des affaires, ainsi que la formation des employés, en vue de protéger nos systèmes de technologie de l'information, de prévenir l'accès non autorisé aux données confidentielles et de réduire le risque d'interruption de nos activités. Nous faisons des investissements stratégiques dans ce domaine afin d'atténuer les cybermenaces. Nous avons également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité et de conformité qui s'appliquent à nos fournisseurs de services tiers. Nos processus adoptent notamment une approche de diligence raisonnable qui permet de veiller à ce que les services de tiers, y compris les services infonuagiques, soient évalués à l'aide de méthodes d'assurance de la sécurité conformes aux normes de l'industrie pour évaluer les risques. Les fournisseurs tiers doivent se conformer à des cadres de sécurité tels que la norme 27001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) ou l'équivalent, ou fournir une assurance tierce sur les objectifs de contrôle pertinents.

Notre stratégie de gestion des risques liés à la cybersécurité a été conçue en tenant compte des risques de l'entreprise et elle correspond aux normes de l'industrie telles que celles du National Institute of Standards and Technology (NIST). Nous évaluons et adaptons régulièrement notre stratégie de gestion des risques liés à la cybersécurité en fonction de divers enjeux, dont l'évaluation des risques, la surveillance continue et l'évaluation périodique indépendante de la maturité en matière de cybersécurité. Les risques liés à la cybersécurité sont évalués et inclus dans le plan d'audit interne annuel de la Société.

Notre comité de sécurité des TI surveille les pratiques, les procédures et les contrôles utilisés pour identifier, évaluer et gérer nos principaux programmes et risques en matière de cybersécurité, et supervise également les mesures de protection de la Société à l'égard de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de notre information, de notre propriété intellectuelle et de nos données électroniques. Notre programme global de cybersécurité est géré par une équipe spécialisée d'experts en technologie de l'information et en cybersécurité. Dans le cadre des mesures continues de protection de l'information prises aux termes de notre programme obligatoire de formation de sensibilisation au sein de l'entreprise, tous les employés qui utilisent des ordinateurs doivent suivre une formation obligatoire au moins chaque année et ils subissent des tests d'hameçonnage périodiques pour s'assurer qu'ils connaissent et peuvent reconnaître, signaler et atténuer les menaces à la sécurité comme les attaques par hameçonnage et d'autres stratagèmes informatiques conçus pour avoir accès à des renseignements confidentiels et exclusifs ainsi qu'à nos systèmes de technologie de l'information.

Le comité d'audit, qui est responsable de superviser la gestion des risques liés à la cybersécurité, aux technologies et à la sécurité de l'information de la Société, supervise les travaux du comité de sécurité des TI et toute question importante qui est soulevée dans le cadre de rapports semestriels présentés par le vice-président principal, Technologie de l'information et chef de l'information. La direction présente au comité d'audit des mises à jour périodiques sur la cybersécurité et la conformité.

Nous souscrivons une assurance cybersécurité en cas de violation à la cybersécurité. Le caractère adéquat de cette assurance est évalué de façon continue, y compris son coût par rapport à ses bénéfices. La direction reçoit régulièrement des séances d'information sur l'évolution des cyberincidents à l'échelle mondiale, à l'extérieur de notre Société. À notre connaissance, nous n'avons subi aucune violation importante à la sécurité de l'information au cours des trois dernières années. Pour de plus amples détails concernant les risques de cybersécurité auxquels nous sommes confrontés, voir la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les risques de cybersécurité auxquels nous sommes exposés.

Rubrique 8 – Propriété intellectuelle

Étant donné que nous fabriquons, vendons et distribuons des produits alimentaires, nous comptons sur la reconnaissance de nos marques et la loyauté de notre clientèle. Voir la rubrique « Survol » qui précède pour consulter notre portefeuille de marques. En plus de faire la promotion et d'assurer la protection de nos marques établies, nous concevons de nouvelles marques pour répondre à la demande en constante évolution du marché.

En outre, comme l'innovation fait partie de la stratégie de croissance de Saputo, nos équipes de recherche et de développement ont, au cours des dernières années, mis au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. La protection de ces actifs peut inclure, au besoin, le brevetage de certaines technologies. En conséquence, nous prenons, et avons l'intention de continuer à prendre, les mesures appropriées pour protéger, conserver et faire respecter notre propriété intellectuelle. Notre approche en matière de propriété intellectuelle comprend les éléments suivants :

- surveiller en permanence le domaine public pour repérer toute atteinte à notre propriété intellectuelle ou son utilisation non autorisée et prendre des mesures pour faire respecter nos droits lorsque cela est nécessaire;
- offrir une formation ciblée à nos employés, notamment en ce qui concerne leur rôle dans la protection de notre propriété intellectuelle;
- veiller à ce que des ententes confidentielles soient en place au besoin.

Rubrique 9 – Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes inhérents à nos activités sont présentés dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023, à la rubrique « Risques et incertitudes », rapport qui est intégré par renvoi aux présentes. Voir la rubrique « Renseignements complémentaires » ci-après pour obtenir de l'information sur la façon d'avoir accès à notre rapport de gestion.

Rubrique 10 – Politique de dividendes

10.1 Politique de dividendes

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Le conseil d'administration révisé tous les ans la politique de la Société en matière de dividendes en fonction de facteurs tels que notre situation financière, notre performance financière et nos besoins de capitaux. Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration a décidé que le dividende annuel devrait demeurer à 0,72 \$ par action.

Le tableau suivant présente le dividende annuel versé par action ordinaire pour les trois derniers exercices clos :

	2023	2022	2021
Dividende versé par action ordinaire	0,72 \$	0,72 \$	0,70 \$

10.2 Régime de réinvestissement des dividendes

Nous avons mis en œuvre un régime de réinvestissement des dividendes (le « **RRD** ») qui a pris effet le 28 mai 2020. Le RRD offre aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires (les « **actions du RRD** »). Jusqu'à nouvel ordre, les participants au RRD feront l'acquisition d'actions du RRD nouvellement émises à un prix correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la cote de la Bourse de Toronto sur les cinq (5) jours de bourse consécutifs qui précèdent immédiatement la date de versement du dividende (le « **cours moyen** »), moins un escompte de 2 %. Nous pouvons, à notre gré, modifier ou supprimer l'escompte applicable aux achats d'actions nouvellement émises, à condition que cet escompte ne dépasse pas 5 % du cours moyen. Nous pouvons également, à notre gré et conformément au RRD, financer le RRD avec des actions ordinaires acquises sur le marché libre.

Sauf approbation contraire de la part de la Société, seuls les actionnaires qui résident au Canada peuvent participer au RRD. Nous pouvons faciliter la participation au RRD des actionnaires qui sont des « acheteurs institutionnels admissibles » aux États-Unis, au sens donné au terme *qualified institutional buyers* dans la règle intitulée *Rule 144A* prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*.

Rubrique 11 – Structure du capital et marché pour la négociation des titres

11.1 Capital social

11.1.1 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Nos statuts prévoient que notre capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 31 mai 2023, 421 745 391 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des actions ordinaires, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions et que l'on peut consulter sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes, tout dividende que Saputo déclare et paie sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution de nos éléments d'actif au moment de notre liquidation ou de notre dissolution ou de toute autre distribution de nos éléments d'actif parmi nos actionnaires.

11.1.2 COURS DES ACTIONS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes des cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice.

Fourchette des cours et volume négocié des actions ordinaires à la TSX

Mois	Plafond (\$)	Plancher (\$)	Volume
Avril 2022	31,14	27,45	7 818 200
Mai 2022	27,40	24,61	13 608 200
Juin 2022	29,00	25,16	12 943 700
Juillet 2022	32,30	27,80	8 656 200
Août 2022	34,54	30,89	9 198 200
Septembre 2022	35,11	32,19	9 151 200
Octobre 2022	33,80	30,02	8 755 400
Novembre 2022	36,05	31,42	12 864 300
Décembre 2022	34,84	32,73	10 443 900
Janvier 2023	37,25	33,31	10 440 700
Février 2023	37,50	35,01	9 392 600
Mars 2023	36,93	33,06	10 002 100

11.2 Billets à moyen terme

Depuis le 14 novembre 2014, nous disposons d'un programme de billets à moyen terme (le « **programme de BMT** ») dans le cadre duquel des billets à moyen terme, non assortis d'une sûreté (les « **BMT** »), peuvent être placés auprès du public. Les BMT occupent le même rang que toutes les autres dettes non assorties d'une sûreté et non subordonnées existantes et futures de la Société.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons réalisé le placement d'une série de BMT, plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Titre	Billets de série 10
Taille du placement	300 000 000 \$
Date d'émission d'origine	29 novembre 2022
Date d'échéance	29 novembre 2029
Taux du coupon	5,25 %
Prix d'émission	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital
Affectation du produit	Remboursement de la dette en cours

Le 22 décembre 2022, nous avons déposé un prospectus préalable de base simplifié, qui visait le placement d'actions ordinaires, d'actions, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de reçus de souscription et d'unités, sur une période de 25 mois. Nous nous sommes prévalus d'une dispense de certaines obligations du régime de prospectus au bénéfice d'émetteurs établis bien connus (EEBC) que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont mis en place au début de 2022. En outre, aux termes de notre supplément de prospectus daté du 22 décembre 2022, nous avons renouvelé notre programme de BMT et nous pourrions ainsi émettre des BMT auprès du public, au cours de la même période.

Au 31 mai 2023, nous avons en circulation sept séries de billets de premier rang non garantis en vertu de notre programme de BMT d'un capital total de 2,7 milliards de dollars.

Dans le cadre de notre programme de BMT et de l'émission des BMT, nous nous sommes vu attribuer des notes. Voir la rubrique « Notes ».

11.3 Notes

Au 31 mai 2023, nos notes étaient les suivantes :

	DBRS		Moody's	
	Note	Tendance	Note	Tendance
Note d'émetteur	BBB	Stable	–	–
Programme de BMT	BBB	Stable	Baa1	Négative
Billets	BBB	Stable	Baa1	Négative

Les agences de notation décrivent nos notes actuelles de la manière suivante, l'information reposant sur les renseignements publiés par les agences de notation.

DBRS

- DBRS Limited (« **DBRS** ») compte 10 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, plus amplement qualifiées de « (haut) » et « (bas) » dans toutes les catégories autres que AAA et D pour préciser la position relative de la note. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe dans la partie médiane de la catégorie.
- La note d'émetteur BBB qui nous est attribuée par DBRS est la quatrième plus élevée qu'attribue DBRS parmi dix catégories de notes. La qualité du crédit des émetteurs qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et la capacité de règlement des obligations financières par ces émetteurs est considérée acceptable. En outre, les émetteurs notés BBB

peuvent être vulnérables à des événements futurs. Les notes d'émetteur attribuées par DBRS portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

- La note BBB pour les titres d'emprunt à long terme attribuée par DBRS aux BMT que nous émettons est la quatrième en ordre d'importance parmi les dix catégories de notes attribuées par DBRS. La qualité du crédit des titres de créance qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et l'aptitude du débiteur à s'acquitter de ses obligations financières est considérée acceptable. En outre, les titres de créance notés BBB peuvent être vulnérables aux événements futurs défavorables.
- DBRS associe des tendances aux notes qu'elle attribue aux sociétés. Ces tendances indiquent l'avis de DBRS sur les perspectives des notes en question. Ces tendances se classent dans trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance d'une note indique la direction dans laquelle DBRS croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités. Une tendance « positive » ou « négative » ne signale pas l'imminence d'un changement de note. Elle indique plutôt que la note est plus susceptible d'être modifiée à l'avenir que si elle avait été qualifiée de « stable ». DBRS associe des tendances à tous les titres d'un émetteur et il n'est pas inhabituel que les titres d'un même émetteur soient associés à des tendances différentes.

Moody's

- Les neuf catégories de notes de Moody's Canada Inc. (« **Moody's** ») pour les titres d'emprunt à long terme vont de Aaa à C. Moody's utilise les coefficients « 1 », « 2 » et « 3 » pour les catégories allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que le titre d'emprunt à long terme se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie, le 2, qu'il se situe au milieu de cette catégorie, et le 3, qu'il se situe à l'extrémité inférieure de sa catégorie.
- La note Baa1 que Moody's a attribuée aux billets que nous émettons indique que ceux-ci se classent au quatrième rang par ordre d'importance parmi les neuf catégories de notes de Moody's. Les titres d'emprunt à long terme auxquels elle a attribué la note Baa sont considérés comme étant de qualité moyenne et peuvent donc comporter des caractéristiques spéculatives.
- Les « perspectives » qu'attribue Moody's indiquent son avis sur l'orientation probable d'une note à moyen terme. L'attribution ou la modification de perspectives ne constitue pas une révision de la note de crédit si la note de crédit en tant que telle n'est pas modifiée. Les quatre catégories de perspectives pouvant être attribuées sont « positive », « négative », « stable » et « en évolution » (c'est-à-dire conditionnelle à la survenance d'un fait).

Les notes attribuées par DBRS et Moody's ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres et peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation compétente. Ces notes ne rendent pas compte du cours des billets ou de leur bien-fondé pour un investisseur donné. Rien ne garantit que ces notes demeurent en vigueur pour une période déterminée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou simplement retirées par l'agence de notation compétente si elle juge que la situation le justifie. Les notes attribuées par DBRS et Moody's pourraient ne pas indiquer les conséquences possibles de tous les risques associés à la structure et à d'autres facteurs du programme de BMT et à la valeur des BMT. En outre, les changements réels ou attendus dans les notes de crédit qui nous sont attribuées ou qui sont attribuées à nos titres auront généralement une incidence sur la valeur marchande des BMT.

Chacune des agences de notation susmentionnées nous a facturé ses services de notation, notamment des frais annuels de surveillance pour surveiller la Société et mettre à jour les notes ainsi que des frais uniques de notation à la première émission de BMT, ce qui correspond à la pratique courante. Nous nous attendons raisonnablement à continuer à verser de tels paiements en contrepartie des services de notation futurs. Aucun autre paiement n'a été versé aux agences de notation susmentionnées pour des services qui nous ont été fournis au cours des deux derniers exercices.

Rubrique 12 – Administrateurs et dirigeants

12.1 Administrateurs

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où chacun est entré en fonction comme administrateur pour la première fois et ses principales fonctions. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit son élection ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales ⁽¹⁾
Lino A. Saputo Québec, Canada	2001	Président du conseil, président et chef de la direction, Saputo inc.
Louis-Philippe Carrière, FCPA ⁽⁵⁾ Québec, Canada	2017	Administrateur de sociétés
Henry E. Demone ⁽²⁾ Nouvelle-Écosse, Canada	2012	Administrateur de sociétés
Olu Fajemirokun-Beck, ACMA, CGMA, CIMA ⁽⁴⁾ New Jersey, États-Unis	2021	Fondatrice et chef de la direction, The Beck Group NJ LLC (société spécialisée de services-conseils en stratégie et gestion)
Anthony M. Fata ⁽²⁾⁽⁴⁾ Québec, Canada	2008	Président, Produits Alimentaires Sager inc. (société de fabrication et de distribution de produits alimentaires)
Annalisa King, IAS.A ⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada	2012	Présidente du conseil d'administration, Aéroport de Vancouver
Karen Kinsley, FCPA, IAS.A ⁽³⁾ Ontario, Canada	2015	Administratrice de sociétés
Diane Nyisztor, CPA, H.R.C.C.C. ⁽²⁾ Québec, Canada	2016	Administratrice de sociétés
Franziska Ruf ⁽²⁾ Québec, Canada	2016	Associée, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)
Annette Verschuren, O.C. ⁽³⁾ Ontario, Canada	2013	Présidente du conseil et chef de la direction, NRStor Inc. (société qui conçoit les projets commerciaux de stockage d'énergie)

(1) Pour obtenir des renseignements sur d'autres fonctions occupées au cours des cinq dernières années, voir la rubrique « Élection des administrateurs » de notre circulaire de sollicitation de procurations datée du 8 juin 2023. Ces renseignements sont intégrés par renvoi aux présentes. Notre circulaire de sollicitation de procurations est accessible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

(2) Membre du comité RERH. Si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires devant être tenue le 11 août 2023 (l'« assemblée »), le conseil a l'intention de reconduire le mandat de M. Fata à titre de président du comité RERH.

(3) Membre du comité d'audit. Si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à l'assemblée, le conseil a l'intention de reconduire le mandat de M^{me} King à titre de présidente du comité d'audit.

(4) Administrateur en chef. Si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à l'assemblée, le conseil a l'intention de reconduire le mandat de M. Fata à titre d'administrateur en chef.

(5) M. Carrière ne briguera pas de nouveau mandat à l'assemblée.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe sauf :

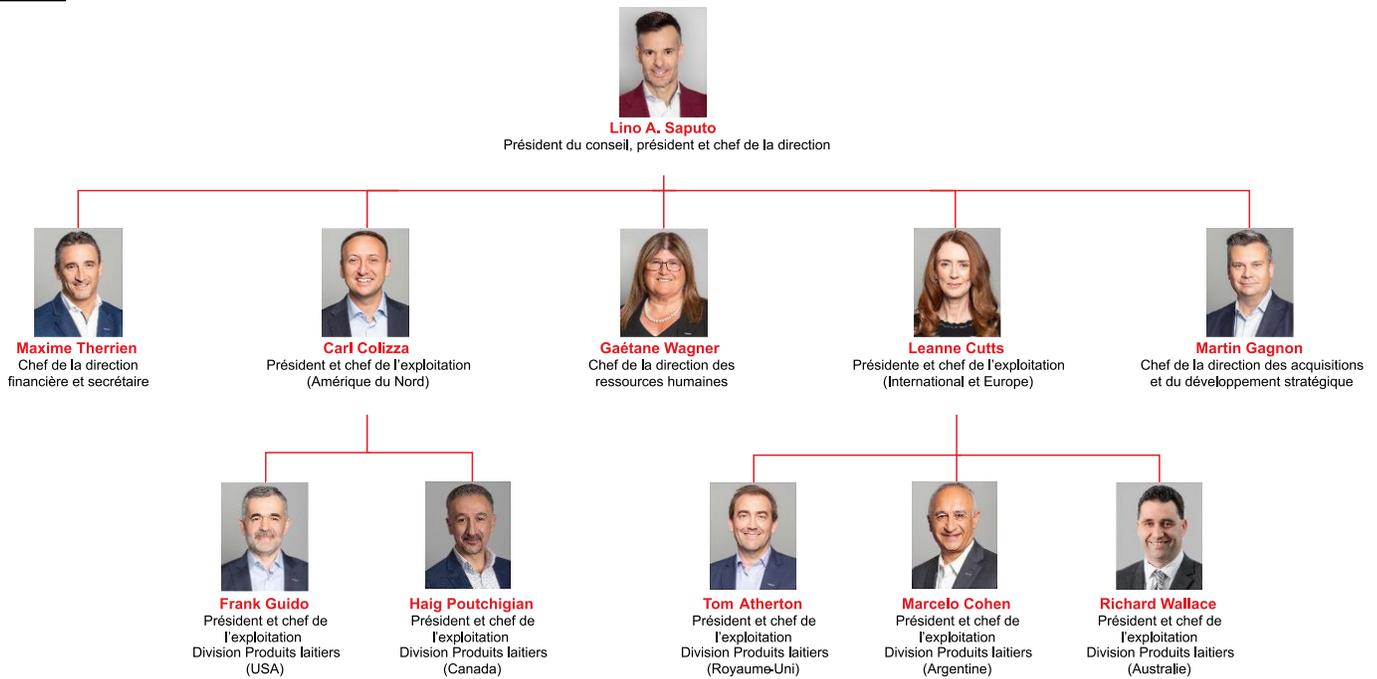
- M. Demone, qui a été président du conseil d'administration, Les aliments High Liner incorporée de 2015 à 2019;
- M. Carrière, qui a été le conseiller sénior de la Société du 1^{er} août 2017 au 3 avril 2020;
- M^{me} Fajemirokun-Beck, qui a été chef de la direction, Wholesome Sweeteners de 2016 à 2018;
- M^{me} Nyisztor, qui a été première vice-présidente et chef des ressources humaines et conseillère spéciale en ressources humaines, Cogeco de 2014 à 2022.

Les renseignements sur les titres détenus par les administrateurs figurent à la rubrique « Élection des administrateurs » de notre circulaire de sollicitation de procurations datée du 8 juin 2023.

12.2 Hauts dirigeants

La liste qui suit présente le nom, de même que la province ou l'État, le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant au 31 mai 2023 :

Une équipe de direction solide et chevronnée



Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de haute direction au sein de la Société, à l'exception de :

- M^{me} Cutts, qui a été chef du marketing mondial chez HSBC de 2017 à 2021;
- M. Guido, qui a été vice-président principal, Opérations, Chaîne d'approvisionnement et Amélioration continue de la Société de 2017 à 2019, et président et chef de l'exploitation de la Division Produits laitiers (Canada) de 2019 à mars 2023;
- M. Poutchigian, qui a été vice-président principal, Finances, Division Produits laitiers (Canada) de la Société de 2016 à mars 2023.

En date du 31 mai 2023, nos administrateurs et hauts dirigeants, en tant que groupe, avaient directement ou indirectement la propriété véritable de 470 950 actions ordinaires au total, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage, ce qui représentait environ 0,11 % de nos actions ordinaires en circulation.

Rubrique 13 – Poursuites

Nous sommes défendeurs dans le cadre de certaines réclamations dans le cours normal de nos activités. Nous sommes d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur nos résultats ou notre situation financière.

Rubrique 14 – Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations

Le comité d'audit examine les opérations entre parties apparentées de la Société conformément à la procédure de la Société sur les opérations entre parties apparentées. Toute opération entre la Société, d'une part, et une partie apparentée, telle que (i) les sociétés sous le contrôle ou sous l'influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal, ou (ii) les principaux dirigeants, c'est-à-dire tous les membres de la haute direction ayant la responsabilité et le pouvoir de contrôler, de surveiller et de planifier les activités de la Société, de même que les administrateurs de la Société, d'autre part, est assujettie à la procédure de la Société sur les opérations entre parties apparentées. Dans le cours normal des activités, nous pouvons conclure des opérations entre parties apparentées à leur juste valeur, soit la valeur de marché d'opérations similaires. Au cours de l'exercice 2023, la valeur de ces opérations n'était pas significative. Il y a lieu de se reporter à la note des états financiers consolidés de la Société qui décrit les opérations entre parties apparentées. Voir la rubrique « Renseignements complémentaires ».

Rubrique 15 – Experts

Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est notre auditeur pour l'exercice 2023 et est indépendant de Saputo au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Rubrique 16 – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires et des BMT est la Société de fiducie Computershare du Canada, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

Rubrique 17 – Contrats importants

Nous n'avons conclu aucun contrat important hors du cours normal de nos activités pendant l'exercice clos le 31 mars 2023, ou avant cet exercice, mais qui est toujours en vigueur, que nous serions tenus de déclarer aux autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières en vertu de l'article 12.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Rubrique 18 – Informations sur le comité d’audit

18.1 Mandat du comité d’audit

Le mandat du comité d’audit est présenté à l’annexe A ci-jointe.

18.2 Composition, formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d’audit sont indépendants et possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d’audit*.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité d’audit, leur nom, leur éducation et leur expérience pertinentes à l’exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité d’audit.

Nom	Éducation et expérience
Olu Fajemirokun-Beck, ACMA, CGMA, CIMA	A obtenu une maîtrise en droit. M ^{me} Fajemirokun-Beck est membre de la Chartered Institute of Management Accountants (CIMA) et a obtenu les certifications ACMA et CGMA. M ^{me} Fajemirokun-Beck a occupé des postes de haute direction en finances tout au long de sa carrière dans le secteur des biens de consommation de plusieurs catégories et marques et à divers postes, notamment ceux de chef des finances d’Uncle Ben’s et de contrôleur financier chez Mars, Incorporated. M ^{me} Fajemirokun-Beck a fondé Beck Group NJ LLC en 2013, dont elle est actuellement chef de la direction. L’expérience professionnelle de M ^{me} Fajemirokun-Beck a nécessité et favorisé le développement de son habileté d’analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Annalisa King, IAS.A	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. M ^{me} King a occupé des postes de direction, principalement en finances, tout au long de sa carrière au sein de sociétés de biens de consommation emballés, notamment première vice-présidente et chef de la direction financière, Magasins Best Buy Canada Ltée, de 2008 à 2016 dont elle a dirigé les services des finances et de la comptabilité ainsi que les fonctions relatives aux technologies de l’information et de commerce électronique, à la cybersécurité, aux affaires juridiques et à l’immobilier. L’expérience professionnelle de M ^{me} King a nécessité et favorisé le développement de son habileté d’analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Karen Kinsley, FCPA, IAS.A	A obtenu un baccalauréat en commerce. M ^{me} Kinsley est membre de l’Ordre des comptables professionnels agréés de l’Ontario depuis 1979 et a été nommée <i>Fellow</i> en 2009. M ^{me} Kinsley a occupé différents postes au sein de la Société canadienne d’hypothèques et de logement, notamment chef de la direction financière pendant neuf ans et présidente et chef de la direction pendant dix ans. L’expérience professionnelle de M ^{me} Kinsley a nécessité et favorisé le développement de son habileté d’analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Annette Verschuren, O.C.	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. M ^{me} Verschuren a occupé des postes de direction tout au long de sa carrière, comme celui de présidente de The Home Depot Canada de 1996 à 2011. Elle est présidente du conseil et chef de la direction de NRStor Inc. depuis mars 2012. L’expérience professionnelle de M ^{me} Verschuren a nécessité et favorisé le développement de son habileté d’analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.

18.3 Politiques et procédures relatives aux services rendus par les auditeurs externes

Nous avons en place une politique relative aux services pouvant être rendus par nos auditeurs externes (la « **Politique** »). La Politique crée trois catégories de services, à savoir :

- (i) les services qui sont considérés comme étant reliés à l’audit (les « **services d’audit** ») et donc couverts par le budget annuel d’audit;
- (ii) les services qui ne sont pas considérés comme des services d’audit (les « **autres mandats** »);
- (iii) les services qui ne peuvent pas être fournis par les auditeurs externes (les « **mandats interdits** »).

Aux termes de la Politique, aucun autre mandat ne peut être rempli par nos auditeurs externes sauf si une des conditions suivantes est remplie :

- (i) le comité d'audit a approuvé au préalable l'autre mandat;
- (ii) le montant des honoraires à payer à l'égard de l'autre mandat ne dépasse pas 75 000 \$ et le montant total de tous les autres mandats qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit et qui ont été attribués depuis le début de l'exercice ne dépasse pas 250 000 \$.

Enfin, la Politique prévoit que la direction présente au comité d'audit, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services d'audit) rendus par nos auditeurs externes.

18.4 Honoraires versés aux auditeurs externes (par catégorie)

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur externe, pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022 :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023 ⁽¹⁾	Exercice clos le 31 mars 2022
Honoraires d'audit	2 431	1 975
Honoraires pour services liés à l'audit	940	649
Honoraires pour services fiscaux	254	225
Autres honoraires	233	96
Total	3 858	2 945

(1) Les honoraires d'audit et les honoraires pour services liés à l'audit pour l'exercice 2023 comprennent respectivement 262 000 \$ et 90 000 \$ liés à l'audit de fin d'année du 31 mars 2022.

« Honoraires d'audit » inclut les honoraires totaux facturés par nos auditeurs externes pour les services professionnels rendus pour l'audit de nos états financiers consolidés annuels et pour l'examen de nos états financiers consolidés intermédiaires condensés, ainsi que pour les services fournis dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires d'audit comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue.

« Honoraires pour services liés à l'audit » inclut le total des honoraires facturés par nos auditeurs externes pour des services d'assurance et des services connexes, raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, l'audit des régimes de retraite, des services de certification exigés par une loi ou un règlement, des consultations relativement aux normes de comptabilité, des services dans le cadre d'acquisitions ainsi que d'autres audits exigés par la loi.

« Honoraires pour services fiscaux » inclut les honoraires totaux facturés par nos auditeurs externes pour les conseils d'ordre fiscal et la planification fiscale.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires facturés par nos auditeurs externes pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires d'audit, honoraires pour services liés à l'audit et honoraires pour services fiscaux et porte généralement sur les services fournis relativement aux consultations d'affaires et d'autres services-conseils.

Rubrique 19 – Renseignements complémentaires

Notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 8 juin 2023 présente des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres et les titres dont l'émission est autorisée aux termes du régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres. De plus amples renseignements financiers sont inclus dans nos états financiers consolidés et les notes afférentes ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Ces documents sont accessibles en ligne sur notre site Web, à l'adresse www.saputo.com, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus en écrivant à notre secrétaire au 6869, boul. Métropolitain est, Montréal (Québec) H1P 1X8, ou par courriel transmis à notre service de relations avec les investisseurs à l'adresse investisseurs@saputo.com.

Annexe A

Mandat du comité d'audit

1. AUTORITÉ

Le Comité d'audit (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (le « conseil ») de Saputo inc. (la « Société ») qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ». Le comité relève du conseil. Le rôle du comité d'audit consiste à aider le conseil à surveiller et à superviser (i) l'intégrité de l'information financière de la Société, (ii) les contrôles internes de la Société, (iii) l'indépendance, les compétences et le rendement des auditeurs externes, (iv) le rendement de l'auditeur interne, (v) la gestion du risque, (vi) le respect par la Société des exigences applicables prévues par la législation en valeurs mobilières applicable et (vii) les éléments de la promesse Saputo délégués au comité par le conseil.

2. STRUCTURE

- 2.1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs de la Société, tous indépendants et possédant chacun des compétences financières sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières le permettent. Les expressions « indépendants » et « compétences financières » ont chacune le sens qui leur est donné dans les lois sur les valeurs mobilières.
- 2.2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le conseil à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le conseil.
- 2.3. Le président est nommé par le conseil pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 2.4. Le comité se réunit au moins quatre fois par année. Le président du conseil, l'administrateur en chef, les membres du comité, les auditeurs externes, la personne chargée de l'audit interne, le président et chef de la direction ou le chef de la direction financière et le secrétaire peuvent convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux. À moins que ses membres ne renoncent à cette exigence, le comité doit se réunir à huis clos à chaque réunion.
- 2.5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.
- 2.6. Le président du comité approuve l'ordre du jour des réunions et s'assure que les documents présentés dans l'ordre du jour sont transmis aux membres du comité suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Tout membre du comité peut proposer d'ajouter des questions à l'ordre du jour ou, lors d'une réunion du comité, soulever des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour de cette réunion.
- 2.7. Les procès-verbaux du comité doivent refléter fidèlement les discussions importantes du comité et les décisions prises par celui-ci et doivent être distribués aux membres du comité en vue de leur approbation. Le secrétaire de la Société, son remplaçant désigné ou toute autre personne désignée par le comité agit à titre de secrétaire lors des réunions du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont consignés et tenus à jour par le secrétaire, ou par toute autre personne agissant à ce titre, et sont ensuite présentés au conseil.
- 2.8. Afin de faciliter la communication entre le comité et le conseil, le président fournit au conseil un rapport sur les questions importantes traitées par le comité à la première réunion du conseil qui suit chaque réunion du comité.
- 2.9. Le comité peut inviter toute personne jugée pertinente pour assister à une réunion du comité. Toutefois, cette personne qui est invitée ne peut en aucun temps voter lors d'une réunion du comité.

-
- 2.10 Le comité a libre accès aux membres de la haute direction, aux autres membres du personnel ainsi qu'aux documents de la Société et de ses filiales. Le comité a le pouvoir d'engager, aux frais de la Société, des avocats indépendants, des consultants ou d'autres conseillers selon ce qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat, assumer ses responsabilités et fixer la rémunération de ces conseillers.
- 2.11 Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes et l'auditeur interne de la Société ainsi qu'avec son personnel comptable et sa direction, chacun ayant accès sans restriction au comité. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le comité peut examiner les livres et comptes pertinents de la Société et de ses filiales.
- 2.12 Les auditeurs externes relèvent directement du comité et se rapportent directement au comité.

3. RESPONSABILITÉS

Dans l'exécution de son mandat, en plus de se conformer aux responsabilités légales qui peuvent lui être confiées à l'occasion, le comité doit s'acquitter des responsabilités et des obligations suivantes :

3.1. Communication de l'information financière

- Passer en revue les états financiers trimestriels et les états financiers annuels accompagnés du rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers, le tout avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au conseil. Cette révision comprend les discussions avec la direction et les auditeurs externes sur les états financiers trimestriels et les états financiers annuels, outre les questions importantes relatives aux principes et aux pratiques comptables de la Société.
- Passer en revue, selon les directives du conseil ou au gré du comité, les autres documents d'information publics qui peuvent présenter de l'information financière, incluant tout prospectus, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et le rapport annuel de la Société avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au conseil.
- Passer en revue et surveiller les pratiques et procédures relatives aux attestations du président et chef de la direction et du chef de la direction financière et secrétaire à l'égard des contrôles internes liés à l'information financière et des contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information.
- Passer en revue le bien-fondé, la qualité et la divulgation des principes et pratiques comptables, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques d'information utilisés par la Société, de même que le bien-fondé de tout changement important y étant apporté ou proposition de modification importante, en discuter avec la direction et les auditeurs externes, et s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et règlements applicables.
- Passer en revue les répercussions prévisibles de toute nouvelle norme comptable ou d'audit ou de toute nouvelle exigence en vertu des lois sur les valeurs mobilières, en faire l'examen et en discuter avec la direction et les auditeurs externes.
- Passer en revue, au moins une fois par année, la stratégie de la Société concernant les distributions aux actionnaires en général, y compris la stratégie relative aux dividendes, et faire des recommandations au conseil concernant le rachat d'actions de la Société.
- Passer en revue la présentation de l'information relative aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société dans les états financiers annuels.

3.2. Gestion des risques et contrôle interne

- Étudier et évaluer de façon périodique les facteurs de risques inhérents à la Société (notamment les risques d'atteinte à la réputation, les risques d'ordre financier, stratégique et opérationnel, et les risques de conformité), en discuter avec la direction et l'auditeur interne et s'assurer de la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la direction de les repérer et de les gérer efficacement.
- Superviser les éléments de la promesse Saputo délégués au comité par le conseil, comme les questions environnementales, y compris les risques climatiques, la qualité et la sécurité des aliments, la cybersécurité, les technologies et la sécurité de l'information, ainsi que la gestion des risques de la Société relative à ces éléments, et faire rapport périodiquement au conseil de ces éléments.

- Étudier et évaluer de façon périodique la présence et l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière par le biais de rapports de la direction, de l'auditeur interne et des auditeurs externes (qui identifieraient également les faiblesses ou formuleraient des recommandations à l'égard des contrôles pouvant avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société) ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.
- Évaluer de façon périodique les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société, incluant les procédures mises en place par la Société pour la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers afin de déterminer si elles sont adéquates.
- Établir et maintenir une politique de divulgation de l'information importante.
- Passer en revue le rapport de la direction sur les transactions entre personnes apparentées.
- Passer en revue toute question d'ordre juridique (y compris les questions d'ordre fiscal et les litiges, les réclamations et les éventualités) pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers ou sur les affaires de la Société et s'assurer de la divulgation adéquate dans les états financiers.
- S'assurer que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction renferment l'information requise et obligatoire sur le comité.
- Passer en revue les communications avec l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme de réglementation qui concernent les états financiers et les documents d'information continue.
- Établir et maintenir des procédures concernant :
 - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
 - les préoccupations exprimées de façon confidentielle et anonyme par les salariés de la Société et les autres parties intéressées et touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- Passer en revue la délégation d'autorité et en superviser l'application.

3.3 Audit interne

- Surveiller et contrôler la fonction d'audit interne.
- Passer en revue annuellement le plan d'audit interne préparé par la personne chargée de l'audit interne, et l'approuver.
- Passer en revue périodiquement les rapports, constatations et recommandations de l'auditeur interne destinés au comité ainsi que la mise en œuvre des recommandations.
- Rencontrer périodiquement la personne chargée de l'audit interne, avec et sans le concours de la direction et des auditeurs externes. Pendant les rencontres privées, discuter notamment du degré de collaboration de la direction, des divergences d'opinions non résolues, le cas échéant, du cadre de gestion des risques et des systèmes de contrôle interne en place.
- Évaluer le rendement de la fonction d'audit interne au moins une fois par année.

3.4 Auditeurs externes

- Surveiller le travail des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et résoudre, le cas échéant, les différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
- Obtenir et passer en revue annuellement le rapport que préparent les auditeurs externes de la Société décrivant leurs procédures de contrôle de la qualité.
- Recommander au conseil la nomination des auditeurs externes pour l'exercice à venir et les honoraires liés à l'ensemble des services d'audit ou d'examen ou des autres services d'attestation.
- Passer en revue, discuter avec les auditeurs externes et adopter annuellement le plan d'audit préparé par les auditeurs externes, évaluer s'il répond aux besoins de la Société et, au moins une fois par année, obtenir une déclaration écrite officielle des auditeurs externes attestant de leur indépendance et délimitant les liens entre les auditeurs externes et la Société qui pourraient avoir une incidence sur leur indépendance et leur objectivité.

-
- Passer en revue et évaluer au moins une fois par année l'indépendance et le rendement des auditeurs externes, les qualifications et la qualité de l'équipe chargée de la mission ainsi que la qualité des communications et des interactions entre le comité, les auditeurs externes et la direction.
 - Examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse de la direction et la mise en œuvre des recommandations.
 - Adopter et maintenir en vigueur une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société peuvent rendre à la Société et à ses filiales conformément aux lois et règlements applicables ainsi que les honoraires pour ces services, et assurer l'application et le respect de cette politique.
 - Examiner et approuver la politique de la Société en matière d'embauche des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société, et assurer l'application et le respect de cette politique.
 - Rencontrer périodiquement les auditeurs externes, avec et sans le concours de la direction, au sujet des états financiers trimestriels et des états financiers annuels et discuter avec eux (i) des résultats de leur audit ou examen, selon le cas, (ii) de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations, (iii) des risques importants qu'ils ont repérés et (iv) de toute autre question importante à propos de l'audit ou de l'examen des états financiers, y compris du degré de collaboration de la direction et de l'auditeur interne et des divergences d'opinions importantes avec la direction survenues durant l'audit ou l'examen des états financiers, le cas échéant.
 - S'assurer qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de la mission, de l'associé responsable de la revue (contrôle qualité de la mission) et des autres associés principaux en audit dans la mesure prescrite par le Code de déontologie de CPA Canada.
 - Faire l'étude de toute question dont le conseil doit, de l'avis des auditeurs externes, être informé et en faire rapport au conseil.

3.5 Évaluation du comité

- Évaluer annuellement les réalisations et le rendement du comité et présenter le résultat de cette évaluation au conseil.
- Passer périodiquement en revue le mandat du comité et recommander des changements au conseil, le cas échéant.

3.6 Autres responsabilités

- Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat, notamment toute enquête au sujet d'une question en lien avec son mandat.
- Exécuter tout autre mandat que le conseil peut lui confier de temps à autre.
- Constituer une voie de communication entre la direction, l'auditeur interne, les auditeurs externes et le conseil.



SAPUTO.COM

Saputo